



PÔLE FINANCES ET SERVICES À LA POPULATION
Direction des Finances

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Jean-Luc SCHILDKNECHT
1er Vice-Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**
Séance du 27 janvier 2025

85 élus présents (104 en exercice, 12 procurations)

M. Antoine HOMÉ est désigné secrétaire de séance.

DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025 (7.10.2/2622C)

Les articles L2312-1 et L.5211-36 du Code général des collectivités territoriales disposent que dans les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le Président présente au Conseil d'Agglomération un rapport sur les orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Ce rapport porte sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, sur les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le rapport comporte en outre une présentation de la structure des effectifs et de l'évolution des dépenses de personnel.

Le rapport annexé, qui précise les enjeux de la stratégie financière et les priorités de l'action communautaire pour le prochain exercice budgétaire, a pour objet de faciliter le débat sur les orientations budgétaires pour 2025. Il a été élaboré afin de servir de base aux échanges du Conseil d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- prend acte, par son vote, de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 qui lui a été soumis.

PJ : (1)

- Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line and a small flourish.

Antoine HOMÉ

Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized 'JL' followed by the name 'Schildknecht'.

Jean-Luc SCHILDKNECHT



Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

Présenté lors du conseil d'agglomération du 27 janvier 2025

Sommaire

I- DYNAMIQUES TERRITORIALES	3
A. m2A, territoire de 39 communes	3
B. Une population globalement en faible hausse, vieillissante avec un nombre de ménages en augmentation	4
C. Des perspectives d'une population en baisse et plus âgée d'ici 2070 avec un accroissement du nombre de ménages	6
D. m2A, un territoire industriel	8
E. Un contexte national de défis à relever	9
<i>i) Défi au niveau des finances publiques</i>	9
<i>ii) Défi économique</i>	10
<i>iii) Défi environnemental</i>	11
F. Un projet local de territoire ambitieux	12
G. Des orientations politiques affirmées pour l'élaboration du budget 2025, dans le respect des valeurs de m2A	12
II- RETROSPECTIVE 2018-2024	13
A. Evolution des dépenses entre 2018 et 2024	13
B. Focus sur les dépenses de personnel	17
C. Evolution des recettes entre 2018 et 2024	19
<i>i) Vue d'ensemble</i>	19
<i>ii) La fiscalité</i>	20
<i>iii) Les produits des services</i>	21
<i>iv) Les dotations de l'Etat</i>	22
D. Evolution de l'épargne	23
E. Les dépenses d'investissement	24
F. La dette	25
III- PROSPECTIVE 2025-2028	28
A. Les principales hypothèses retenues en matière de dépenses	29
B. Projection 2025-2028 des dépenses	29
C. Les principales hypothèses retenues en matière de recettes	30
D. Projection 2025-2028 des recettes	31
E. Programmation pluriannuelle des investissements	32
F. Evolution future de la dette	32
G. Les ratios financiers	34
H. Evolution de la dette garantie	35
IV- CONCLUSION	36

INTRODUCTION

En application de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), un débat d'orientations budgétaires doit se tenir au sein du conseil d'agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Un rapport d'orientations budgétaires doit être présenté à cette occasion pour être débattu.

La forme de ce rapport étant libre, le présent document a été structuré en quatre parties :

- (I) Une présentation du contexte local et général visant à rappeler quelques caractéristiques territoriales de la collectivité ainsi que le contexte macroéconomique dans lequel elle évolue pour l'élaboration de son budget primitif 2025 ;
- (II) Une partie rétrospective présentant une version agrégée des finances de m2A entre 2018 et 2024 ;
- (III) Une partie prospective pour les années 2025 à 2028 exposant les hypothèses retenues pour guider les budgets à venir de m2A ;
- (IV) Une synthèse des grandes orientations politiques pour le budget primitif 2025.

m2A est une intercommunalité dont le territoire est dynamique, engagée dans de nombreux projets inscrits dans son projet de territoire Vision 2030 et qui peut compter sur des finances saines grâce à ses choix de gestion. Le présent rapport d'orientations budgétaires s'inscrit pleinement dans cette continuité.

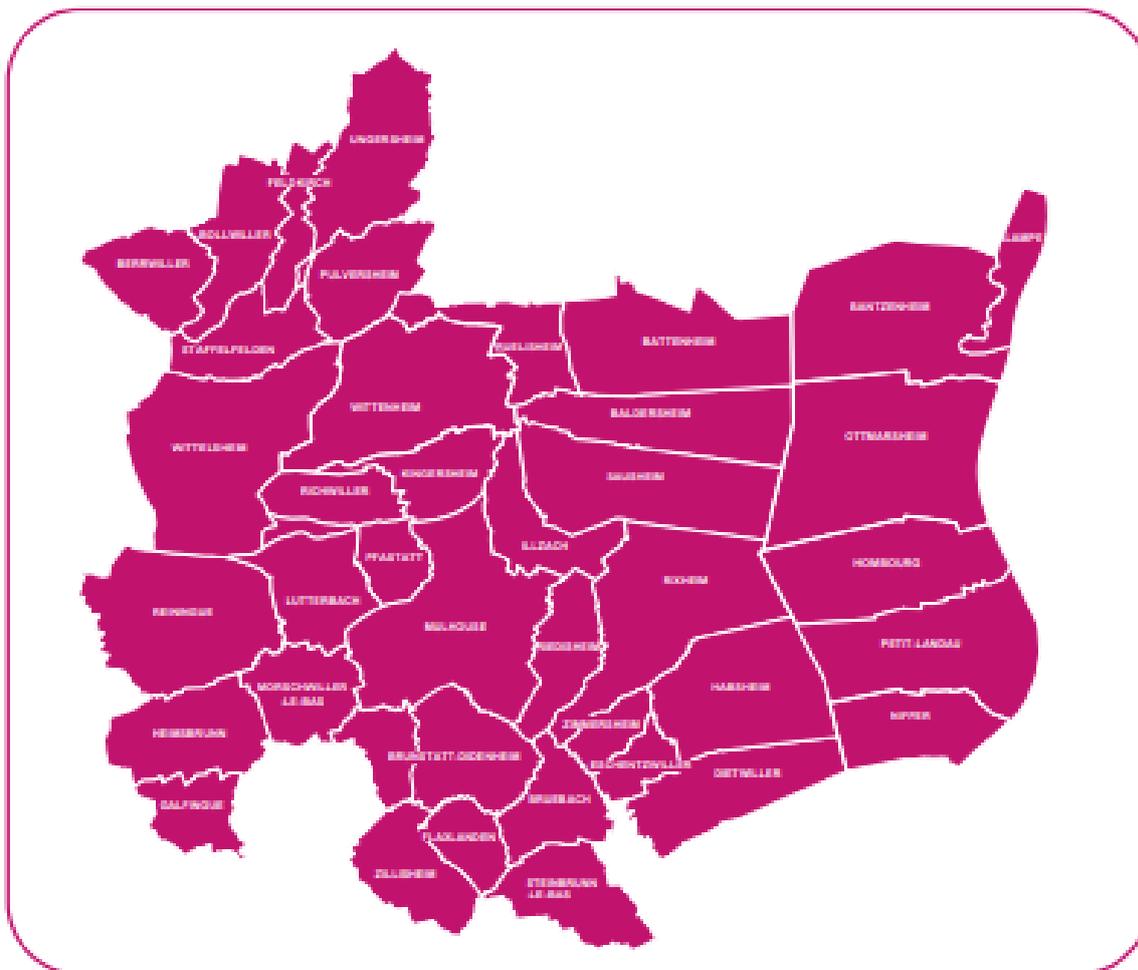
I- DYNAMIQUES TERRITORIALES

A. m2A, territoire de 39 communes

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) est une intercommunalité créée le 1^{er} janvier 2010. Elle est issue de la fusion de trois intercommunalités préexistantes – la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace (CAMSA), la Communauté de communes des Collines (CoCoCo) et la Communauté de communes de l'Île Napoléon (CCIN) – rejointes par les communes de Galfingue, Heimsbrunn, Illzach et Pfastatt. Steinbrunn-le-Bas a rejoint m2A le 1^{er} janvier 2013 et Wittelsheim le 1^{er} janvier 2014. Le 1^{er} janvier 2017, suite à la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), la Communauté de communes Porte de France Rhin Sud (CCPFRS) a fusionné avec m2A.

Au 1^{er} janvier 2024, m2A compte 39 communes pour 440 km². Sa population s'élève à 272 279 habitants¹. Au 1^{er} janvier 2024, elle est ainsi la 31^{ème} intercommunalité de France en termes de population (sur 1 254) et la 8^{ème} communauté d'agglomération (sur 229).

¹ INSEE, 2021.



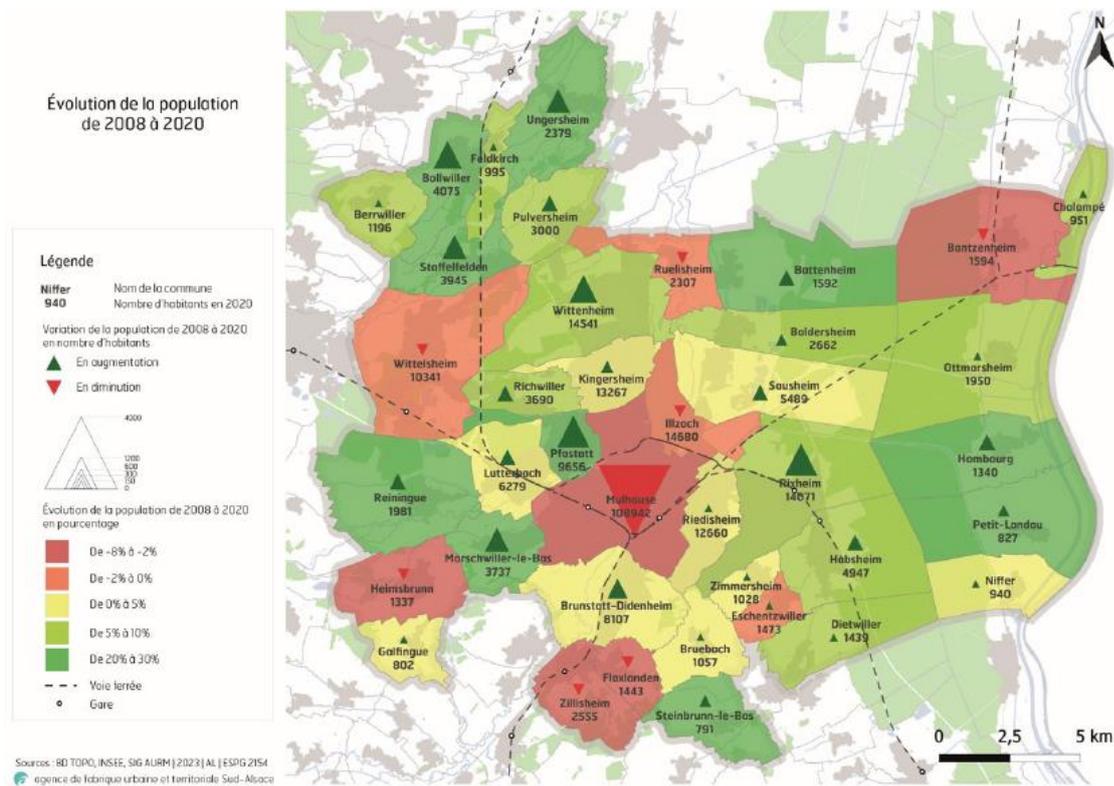
B. Une population globalement en faible hausse, vieillissante avec un nombre de ménages en augmentation

L'augmentation de la population de m2A s'établit à +0,3% entre 2014 et 2020, soit au-dessus de l'évolution de la population du Grand-Est (+0,1%), mais en dessous de celle de la France (+2%) ou du Haut-Rhin (+1%).²

Au niveau des communes composant m2A, on constate toutefois une évolution très diverse des populations communales.³ Si Mulhouse perd des habitants, certaines communes environnantes enregistrent de très fortes croissances :

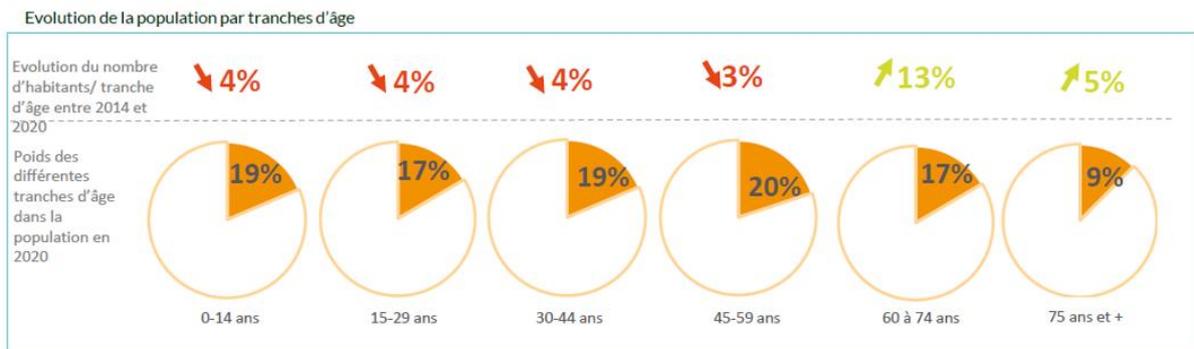
² AFUT, « Contexte et perspectives démographiques dans la région mulhousienne – évolutions et tendances », mars 2024.

³ AFUT, *op. cit.*, mars 2024.



Source : AFUT, op.cit., 2024.

Sur la période 2014-2020, la population est globalement vieillissante avec une proportion des plus de 60 ans qui augmente⁴ :

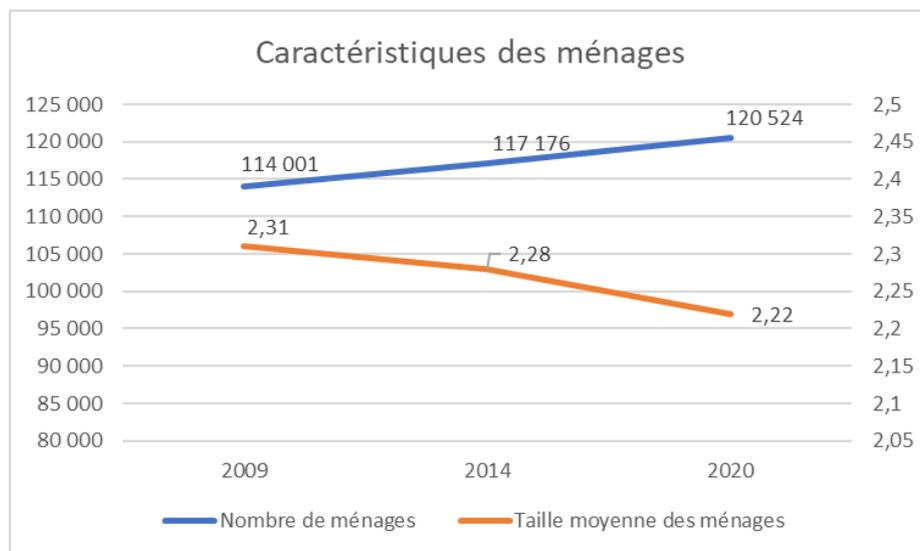


Source : AFUT, op.cit., 2024.

On observe également une augmentation du nombre de ménages, ces derniers tendant à être d'une taille plus réduite⁵ :

⁴ AFUT, op. cit., mars 2024.

⁵ AFUT, op. cit., mars 2024.



La composition des ménages met également en avant une forte croissance des femmes et des hommes seuls, une diminution des familles avec enfants, mais peu d'évolution concernant les familles monoparentales⁶ :

	part des hommes seuls 2020		Part des femmes seules 2020		part des couples sans enfants 2020		Part des couples avec enfants		part des familles monoparentales 2020	
	2020	évolution 2014-2020	2020	évolution 2014-2020	2020	évolution 2014-2020	2020	évolution 2014-2020	2020	évolution 2014-2020
Coeur d'agglomération	22%	+2 pts	23%	+1 pt	19%	0 pts	23%	-2pts	12%	0 pts
Villes-noyaux	14%	+1 pt	20%	+1 pt	29%	-1pt	26%	-1pt	9%	0 pts
Bourgs-relais	13%	+2 pts	18%	+2 pts	29%	-2pts	30%	-2pts	9%	+1 pt
Villages	10%	+1 pt	13%	+1 pt	36%	+1 pt	32%	-3pts	7%	0 pts
m2A	17%	+1 pt	20%	0 pts	26%	0 pts	26%	-2pts	10%	0 pts

source : RP INSEE, 2020

Source : AFUT, op.cit., 2024.

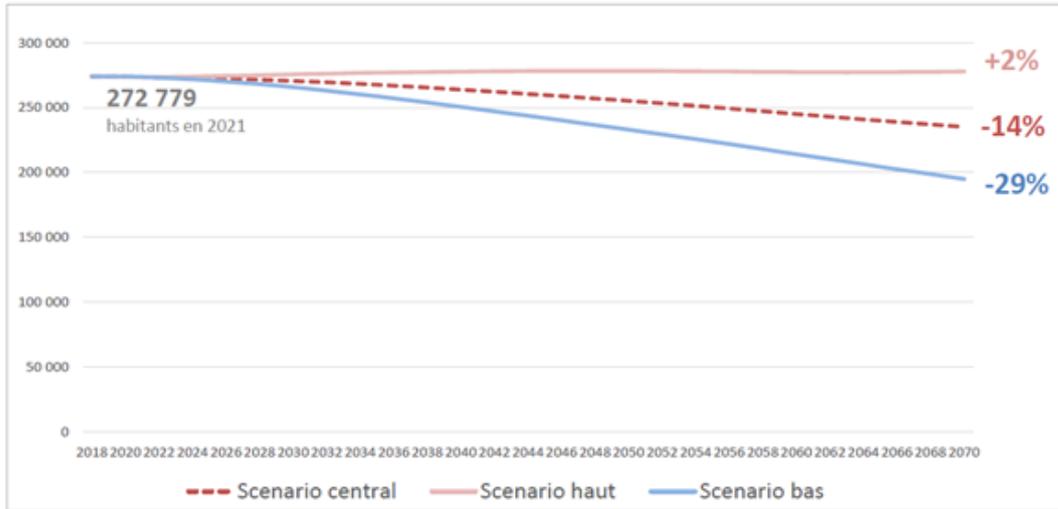
C. Des perspectives d'une population en baisse et plus âgée d'ici 2070 avec un accroissement du nombre de ménages

Les différents scénarios prévoient une baisse de la population, s'inscrivant dans le contexte national de la perte d'un habitant sur sept d'ici 2070⁷ :

⁶ AFUT, op. cit., mars 2024.

⁷ AFUT, op. cit., mars 2024.

Evolution projetée de la croissance démographique dans l'agglomération mulhousienne



Source: INSEE, OMPHALE

Source : AFUT, op.cit., 2024.

La croissance des plus de 75 ans dans la population serait très forte et la baisse des enfants très marquée⁸ :

Evolution prospective de la population par tranches d'âge à horizon 2070



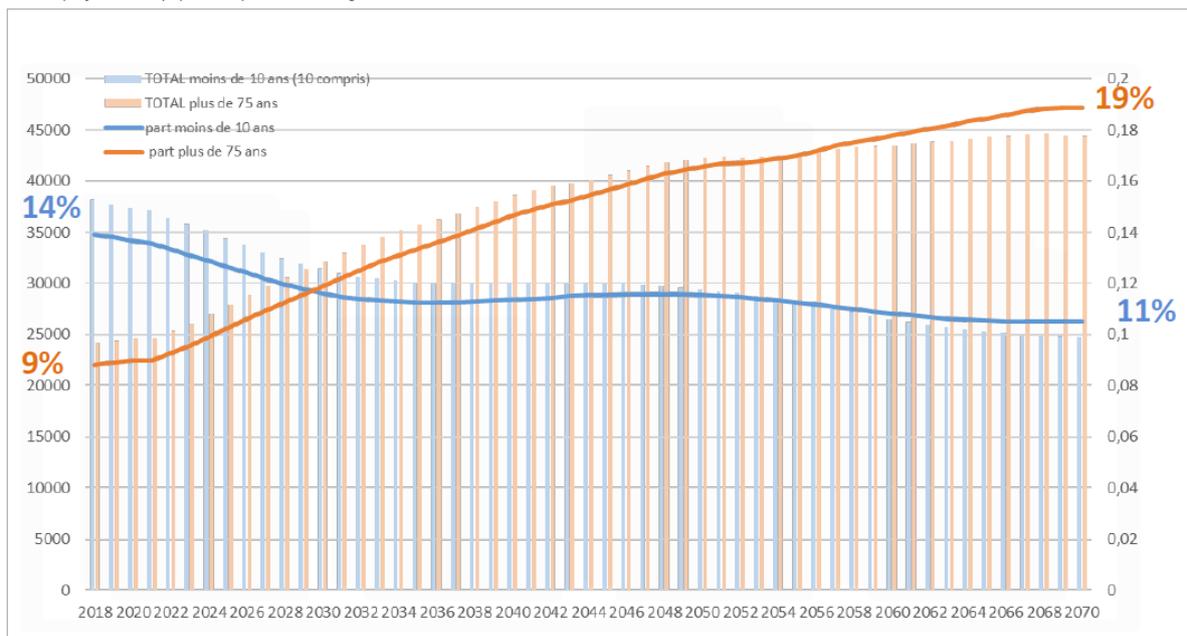
Source : AFUT, op.cit., 2024.

La composition de la population évoluerait progressivement en ce sens avec un basculement aux alentours de 2030⁹ :

⁸ AFUT, op. cit., mars 2024.

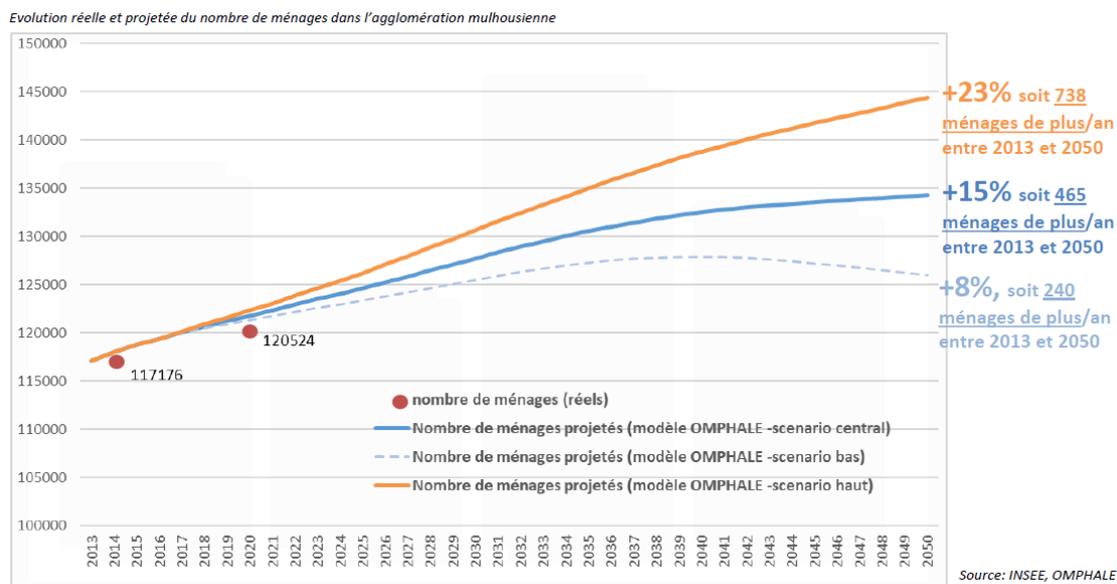
⁹ AFUT, op. cit., mars 2024.

Evolution projetée de la population par tranche d'âge – scénario central OMPHALE



Source : AFUT, op.cit., 2024.

Le nombre de ménages resterait croissant¹⁰ :



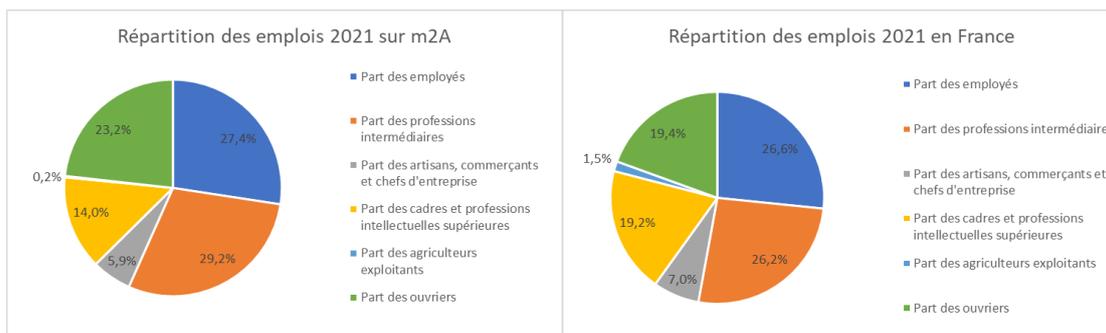
Source : AFUT, op.cit., 2024.

D. m2A, un territoire industriel

Le territoire de m2A est marqué par une plus forte proportion d'ouvriers dans sa population qu'au niveau national¹¹ :

¹⁰ AFUT, op. cit., mars 2024.

¹¹ INSEE, 2021.



En 2021, le territoire de m2A comptait 17 514 entreprises et 109 329 emplois¹².

Les récentes annonces d'installation d'entreprises (Microsoft à Petit-Landau) conforteront ce tissu industriel en l'inscrivant dans les tendances économiques actuelles (développement des datacenters).

E. Un contexte national de défis à relever

L'élaboration du budget primitif 2025 se fait dans un contexte national de défis à relever.

i) Défi au niveau des finances publiques

Il s'agit tout d'abord de la situation des finances publiques françaises qui se révèle particulièrement dégradée par rapport à celles de ses voisins européens. Ainsi, la note financière de la France a été dégradée ces dernières années par l'ensemble des principales agences de notation (Fitch en 2023, Standard & Poor's en mai 2024 et Moody's en décembre 2024). La Commission européenne a en outre ouvert une procédure de déficit excessif en juillet 2024 à l'encontre de la France en raison du dépassement en 2023 de la limite de déficit public fixé à 3% par le Pacte de stabilité et de croissance.¹³

La loi de programmation des finances publiques 2023-2027, adoptée le 18 décembre 2023 et qui définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027, prévoit un objectif d'évolution des dépenses locales de 1,5% en 2025 (équivalent au taux d'inflation moins 0,5 points). Aucun mécanisme contraignant n'est toutefois prévu à ce stade.

¹² INSEE, 2021.

¹³ <https://www.vie-publique.fr/en-bref/294670-deficit-public-excessif-7-pays-de-lue-concernes-dont-la-france>.

■ Chapitre III : Le cadre financier pluriannuel des administrations publiques locales (Article 17)

> Article 17

I. - Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées.

II. - A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement. Ces éléments sont présentés, d'une part, pour les budgets principaux et, d'autre part, pour chacun des budgets annexes.

III. - Au niveau national, l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement prévu au II, exprimé en pourcentage, en valeur et à périmètre constant, s'établit comme suit :

Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre

	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

IV. - Pour l'application du III, les dépenses réelles de fonctionnement sont retraitées des dépenses exposées au titre du revenu de solidarité active, de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap, définies respectivement aux articles L. 262-24, L. 232-1 et L. 245-1 du code de l'action sociale et des familles, ainsi que des dépenses exposées au titre de l'aide sociale à l'enfance, définies à l'article L. 222-1 du même code. Les conditions d'application du présent IV sont précisées par décret.

Source : www.legifrance.fr

Enfin, le budget primitif 2025 s'élabore dans un contexte d'incertitudes quant à la loi de finances initiale pour 2025 qui sera adoptée par le Parlement.

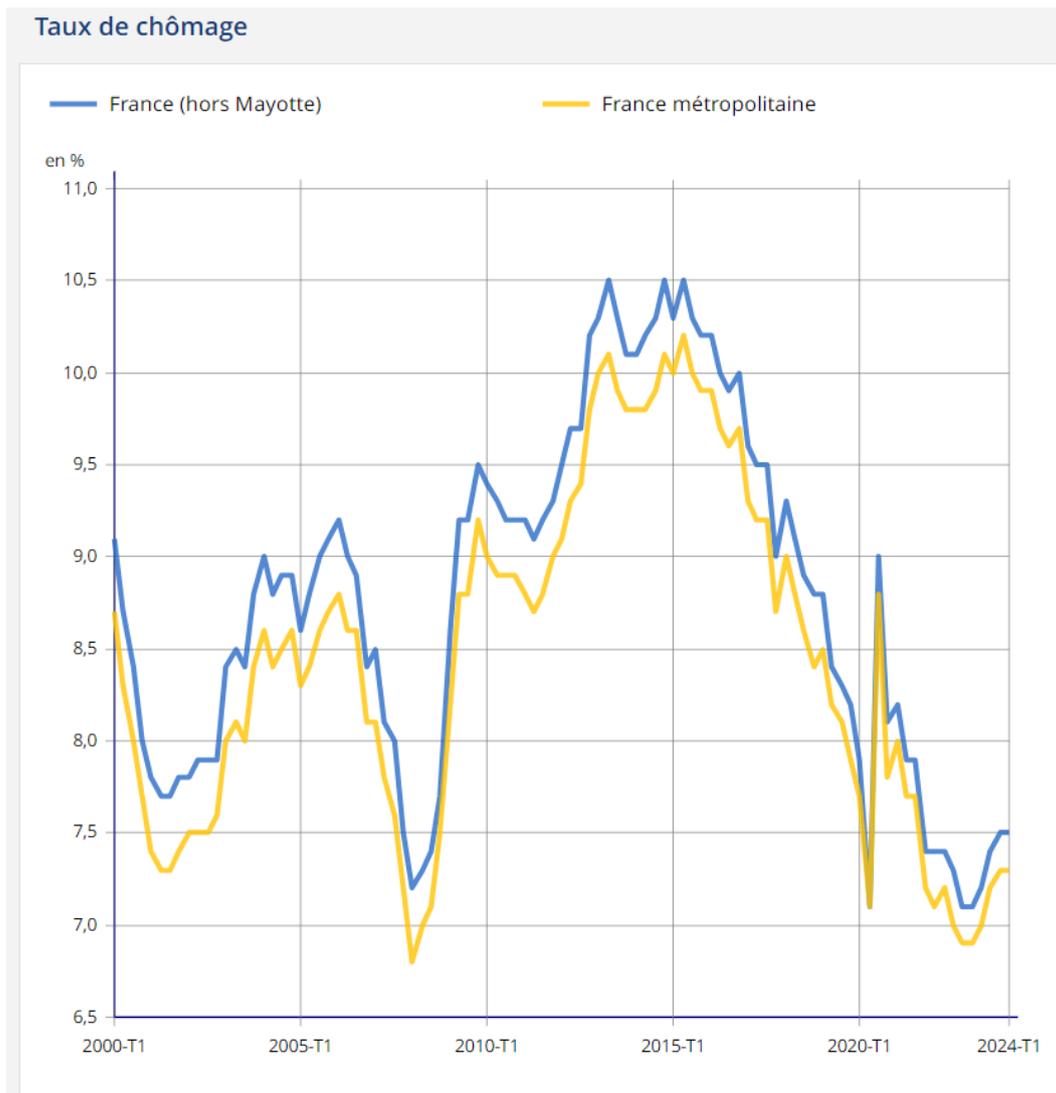
ii) Défi économique

Les dernières projections macroéconomiques de la Banque de France¹⁴ prévoient :

- un recul de l'inflation à 2,4 % en moyenne en 2024, puis à 1,6 % en 2025 et 1,7% en 2026 (après avoir atteint 5,7% en moyenne annuelle en 2023) ; cela s'expliquant par un reflux net des prix de l'alimentation, de l'énergie et des biens manufacturés malgré une baisse plus lente de l'inflation dans les services ;
- une croissance de +1,1 % en 2024, puis de +0,9% en 2025 et +1,3% en 2026 ;
- une hausse transitoire du taux de chômage en 2025 et 2026 puis une baisse pour s'établir à 7,4 % en fin d'année 2027.

Le taux de chômage, bas par rapport à ces dernières années, met d'autant plus en exergue le défi de l'attractivité des métiers de la fonction publique, et donc de ceux de m2A.

¹⁴ <https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/projections-macroeconomiques-decembre-2024>



Source : <https://www.insee.fr/>

Enfin, l'arrivée et le déploiement de l'intelligence artificielle pourrait amener à un bouleversement profond des pratiques et à une évolution forte des métiers.

iii) Défi environnemental

Le réchauffement climatique s'est établi en 2024 à +1,6°C par rapport à l'ère préindustrielle, selon le service européen Copernicus sur le changement climatique.¹⁵ 2024 est ainsi la première année à dépasser le seuil de +1,5°C fixé par l'Accord de Paris sur le climat de 2015. Dans ce contexte, l'Union européenne s'est dotée d'un objectif de réduire ses émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55% d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990.¹⁶ La décarbonation de l'industrie s'inscrit dans cet objectif et se traduit notamment sur le territoire de m2A par le projet de Zone Industrielle Bas Carbone (ZIBaC) dans la bande rhénane.

¹⁵ <https://climate.copernicus.eu/global-climate-highlights-2024>

¹⁶ <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/green-deal/fit-for-55/>

F. Un projet local de territoire ambitieux

m2A s'est doté d'un projet de territoire ambitieux. Intitulé Vision 2030, il a été adopté par le conseil d'agglomération le 22 novembre 2021. Il guide les réalisations du mandat 2020-2026.

Vision 2030 est structuré autour de quatre axes volontaristes (un territoire de nouvelle donne environnementale, énergétique et écologique ; un territoire d'accueil dynamique ; un territoire solidaire au service de tous ses habitants ; un territoire d'équilibre et de coopération), de 28 enjeux et de 275 objectifs opérationnels.

4 GRANDES AMBITIONS POUR NOTRE TERRITOIRE

VISION 2030

« Vision 2030 » nous projette sur les dix prochaines années, voire au-delà au vu de la densité et de la hauteur tenue des actions proposées. Le succès de ces actions repose sur le binôme « Élu-Agent » : un binôme dont la solidarité et l'esprit de responsabilité nous permettront d'atteindre les objectifs stratégiques et opérationnels fixés par ce Projet de Territoire, fédérateur et résolument novateur, en associant nos 39 communes, nos nombreux partenaires et les citoyens.

Faire ensemble pour mieux avancer ensemble, tel est notre credo, et notre leitmotiv, pour faire de m2A, le territoire de tous les possibles !

Fabian JORDAN
Président de m2A

1. AMBITION 1
Un territoire de nouvelle donne environnementale, énergétique et écologique

- 1.1 Lutter contre le changement climatique et adapter nos politiques publiques
- 1.2 Développer et améliorer les mobilités adaptées aux défis de demain
- 1.3 Garantir sur tout le territoire, un accès à une eau de qualité élevée par une gestion sûre et durable de la ressource
- 1.4 Développer et promouvoir une agriculture à faible impact environnemental pour tendre vers l'autonomie alimentaire et améliorer la santé des habitants
- 1.5 Sanctuariser, valoriser et enrichir notre patrimoine local de biodiversité
- 1.6 Tendre vers l'autonomie énergétique de notre territoire
- 1.7 Réduire la production de déchets et assurer la collecte pour une valorisation optimale
- 1.8 Soutenir les communes dans la valorisation et l'usage de l'espace public avec une implication citoyenne
- 1.9 Améliorer la qualité de l'air sur notre territoire

2. AMBITION 2
Un territoire d'accueil dynamique

- 2.1 Accompagner les écosystèmes, filières et initiatives pour un développement économique durable, novateur et performant
- 2.2 Renforcer les liens entre l'emploi et la formation
- 2.3 Affirmer l'agglomération comme un territoire d'enseignement supérieur et de formation
- 2.4 Adapter notre urbanisme aux enjeux environnementaux et aux nouvelles nécessités alimentaires
- 2.5 Développer une identité territoriale
- 2.6 Accroître la notoriété touristique du territoire et renforcer les offres
- 2.7 Soutenir et accompagner l'activité physique et l'excellence sportive

3. AMBITION 3
Un territoire solidaire au service de tous ses habitants

- 3.1 Conforter les services à la population en synergie avec les communes
- 3.2 Garantir une qualité de vie pour une équité territoriale
- 3.3 Développer une offre de logement équilibrée sur l'ensemble du territoire
- 3.4 Rénover, réhabiliter et concevoir des équipements sportifs publics de haute qualité

4. AMBITION 4
Un territoire d'équilibre et de coopération

- 4.1 Fédérer les acteurs locaux au sein d'une Maison du Territoire et préparer sa mise en place avec la SEM
- 4.2 Conforter et étendre un service d'appui aux communes
- 4.3 Développer les coopérations
- 4.4 Faire évoluer nos modes de fonctionnement pour déployer le Projet de Territoire
- 4.5 Accélérer la digitalisation des services communaux et intercommunaux
- 4.6 Élaborer le pacte fiscal et financier en lien avec le Projet de Territoire
- 4.7 Se donner les moyens de nos ambitions par un budget élaboré au service de notre investissement
- 4.8 Faire vivre notre pacte de gouvernance

2 - Mulhouse Alsace Agglomération

Vision 2030 - Projet de Territoire - 3

La mise en œuvre de Vision 2030 se double d'un engagement de m2A dans le programme « Territoire Engagé Transition Ecologique ». Porté par l'ADEME, ce programme propose un outil de planification territoriale de la transition écologique articulé avec le projet de territoire.

G. Des orientations politiques affirmées pour l'élaboration du budget 2025, dans le respect des valeurs de m2A

Les orientations suivantes ont été fixées dans la lettre de cadrage qui a été adressée en juillet 2024 pour guider le travail de recensement des propositions budgétaires :

- réinterroger l'ensemble des dépenses quant à leur pertinence et leur niveau, afin d'identifier les économies pouvant être réalisées ;
- estimer au plus juste les dépenses prévisionnelles, afin de ne pas bloquer dans le budget des crédits qui pourraient être utiles à d'autres directions ;

- optimiser les recettes tarifaires issues des services dans une démarche de recherche d'effort partagé entre usagers, contribuables et partenaires ;
- accorder une importance particulière à la stratégie de recherche de cofinancement permettant d'optimiser le reste à charge de la collectivité.

L'élaboration du budget primitif 2025 se fait dans le respect de l'ADN de m2A qu'est la co-construction. Ainsi des dialogues budgétaires se sont tenus en septembre et octobre 2024 et ont été suivis d'une phase d'échanges entre directeurs et vice-président pour retenir les arbitrages qui seront nécessaires à l'équilibre du budget primitif. Il s'agit de « faire ensemble pour mieux avancer ensemble ».

II- RETROSPECTIVE 2018-2024

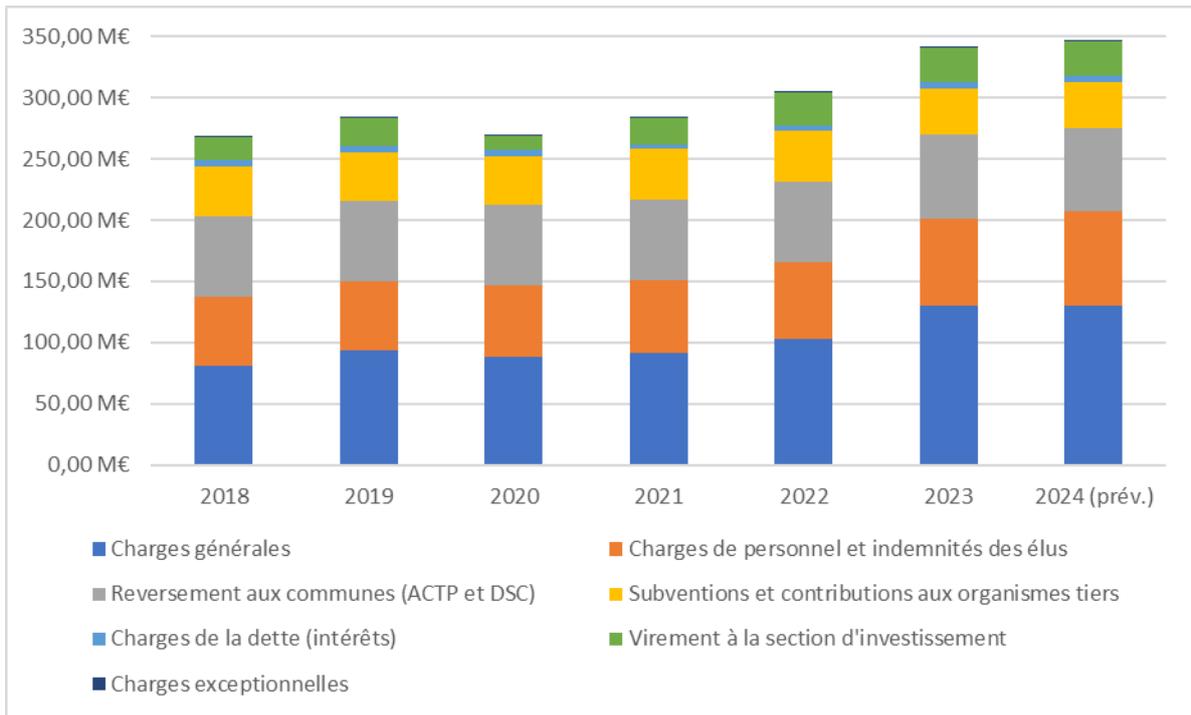
Afin de donner une vision d'ensemble de l'action de la collectivité, la présentation de la rétrospective 2018-2024 se fait de manière agrégée entre le budget principal, le budget annexe de l'eau, le budget annexe des transports urbains et le budget annexe du chauffage urbain (en neutralisant les flux croisés entre ces budgets). Le budget annexe de la ZA de Bantzenheim n'est pas pris en compte au regard de son faible impact.

A. Evolution des dépenses entre 2018 et 2024

La présentation de l'évolution agrégée des dépenses fait apparaître une augmentation moyenne de +3% par an entre 2018 et 2022. La hausse importante constatée en 2023 (+12%) s'explique en partie par la création du budget annexe de l'eau, mais aussi par l'impact des coûts de l'énergie. En 2024, le compte administratif projeté fait apparaître une hausse plus mesurée à +1,2%.

Dans le détail, on peut relever les quelques points suivants :

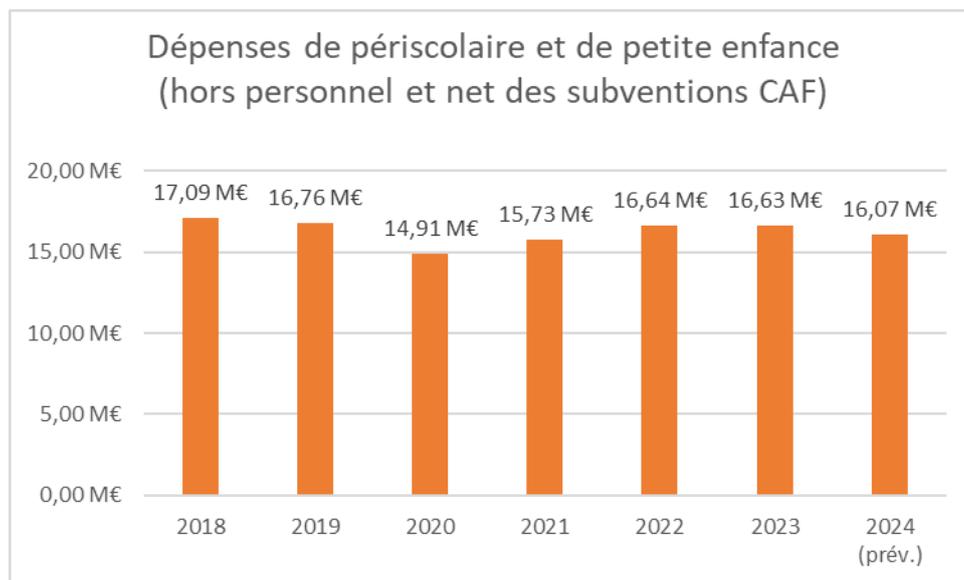
- Une hausse du reversement aux communes à partir de 2023 en raison de l'augmentation de la dotation de solidarité communautaire (DSC) passant de 1 M€ à 3 M€ ;
- Une baisse des subventions en 2023 en raison d'un changement dans le versement des aides de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) qui transitaient auparavant par m2A avant d'être versées aux structures de petite enfance.



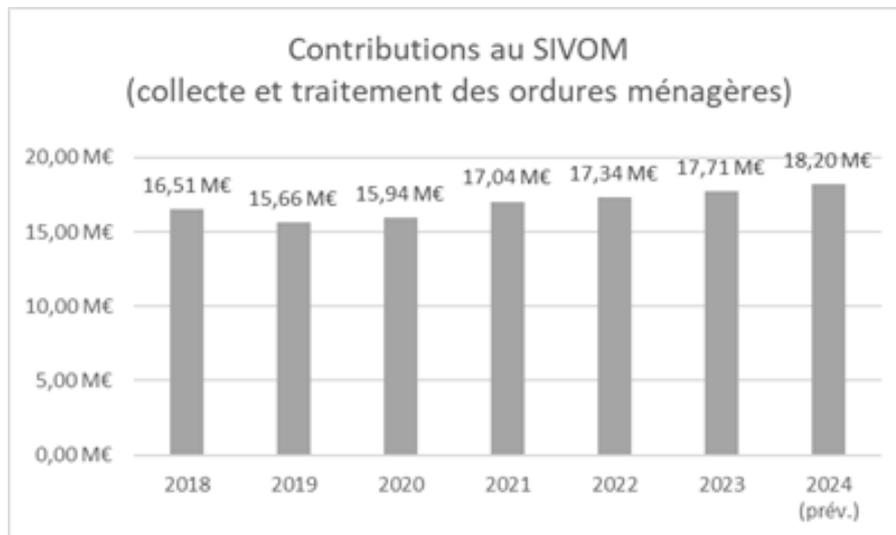
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (prév.)
Charges générales	81,02 M€	93,29 M€	88,47 M€	91,95 M€	103,27 M€	130,26 M€	130,45 M€
Charges de personnel et indemnités des élus	56,15 M€	56,40 M€	58,15 M€	58,76 M€	62,04 M€	71,23 M€	76,39 M€
Reversement aux communes (ACTP et DSC)	65,57 M€	66,44 M€	66,37 M€	66,38 M€	66,29 M€	68,29 M€	68,29 M€
Subventions et contributions aux organismes tiers	41,00 M€	39,69 M€	39,49 M€	40,91 M€	41,40 M€	37,34 M€	37,31 M€
Charges de la dette (intérêts)	5,26 M€	4,93 M€	4,44 M€	4,03 M€	3,95 M€	5,88 M€	5,73 M€
Virement à la section d'investissement	19,35 M€	23,24 M€	11,97 M€	21,16 M€	27,61 M€	27,62 M€	28,19 M€
Charges exceptionnelles	0,34 M€	0,19 M€	0,52 M€	1,49 M€	0,12 M€	1,88 M€	0,21 M€
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES	268,70 M€	284,17 M€	269,39 M€	284,68 M€	304,66 M€	342,49 M€	346,56 M€

L'évolution de certains postes de dépenses significatifs peut être présentée en soulignant ainsi l'engagement fort de m2A en faveur de son territoire :

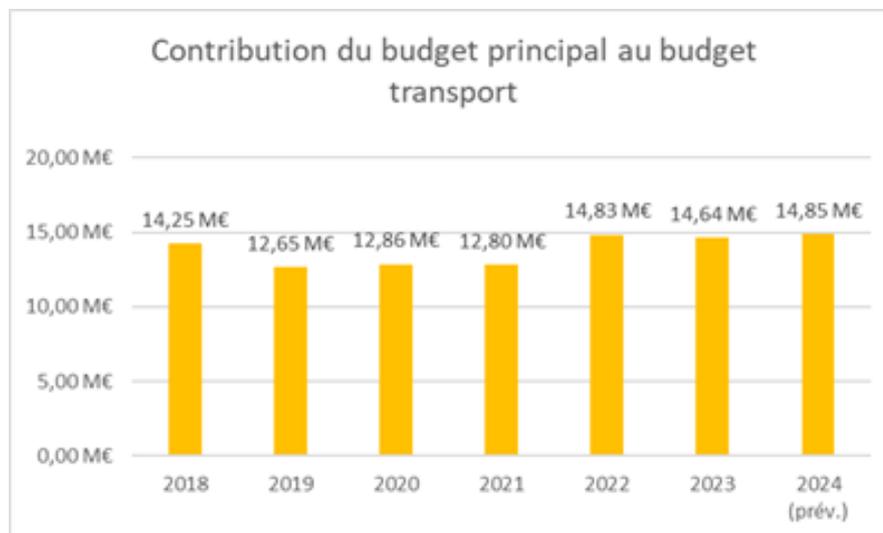
- Aider les familles : le périscolaire et de la petite enfance figurent dans les politiques publiques auxquelles m2A consacre le plus de moyens financiers et humains.



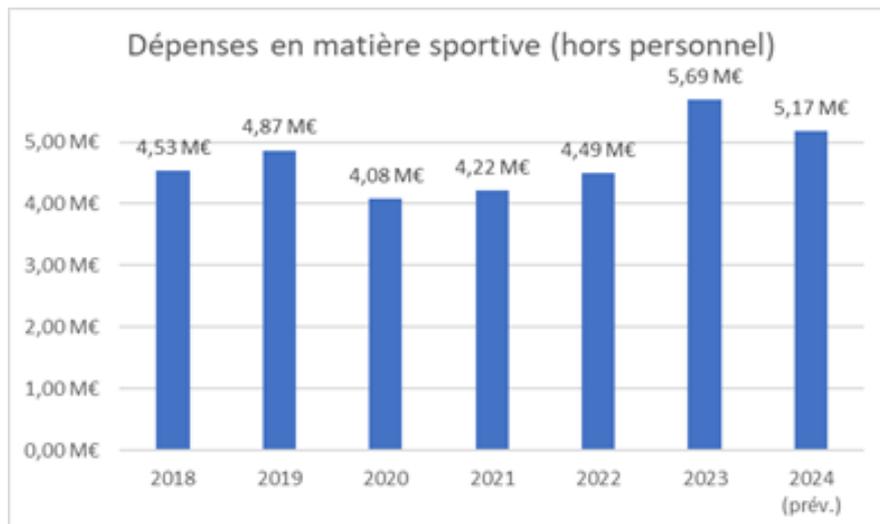
- Protéger l'environnement : si les contributions au SIVOM Mulhouse Sud Alsace ne reflètent pas la totalité de la dépense en faveur de la collecte et du traitement des ordures ménagères, leur montant élevé traduit toutefois l'importance que m2A accorde à cette compétence.



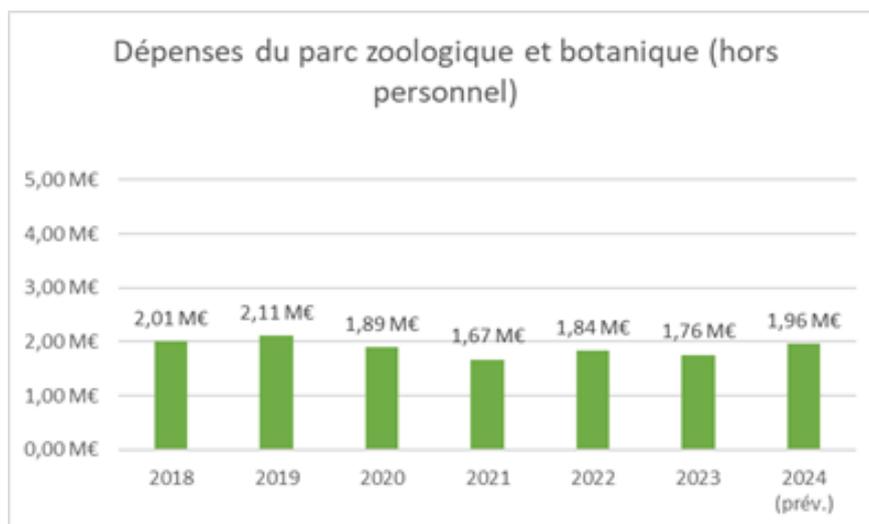
- Faciliter les mobilités : le budget annexe transport est financé par les usagers (produit des services), les entreprises (versement mobilité) et le contribuable par le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal. Le niveau de cette dernière témoigne de l'engagement de m2A en faveur des mobilités.



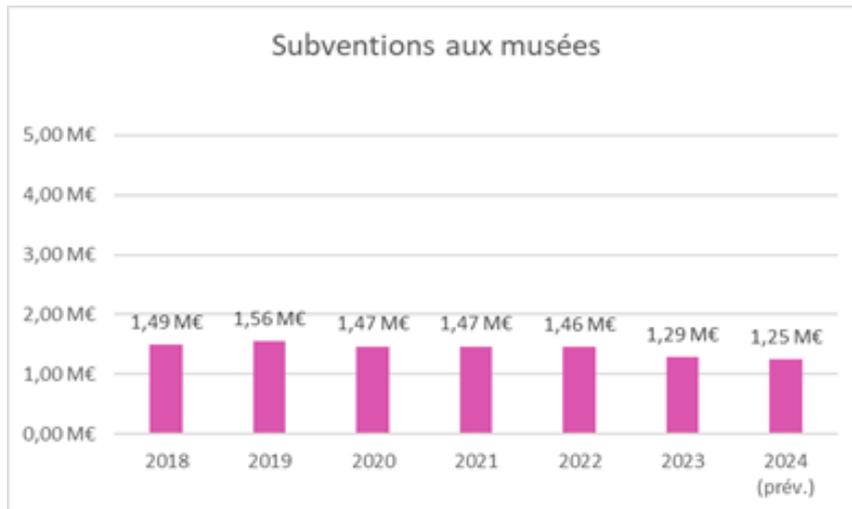
- Encourager le développement du sport : m2A conduit une politique sportive ambitieuse, notamment en gérant en régie de nombreux équipements sportifs (piscines, patinoire, centre sportif régional d'Alsace, etc.). Les moyens financiers alloués à cette politique publique sont ainsi conséquents et en hausse du fait de l'augmentation des coûts de l'énergie en particulier.



- Sensibiliser à la protection de la biodiversité : m2A gère en régie le parc zoologique et botanique qui compte 1 200 animaux dans un jardin qui abrite plus de 3 000 plantes.

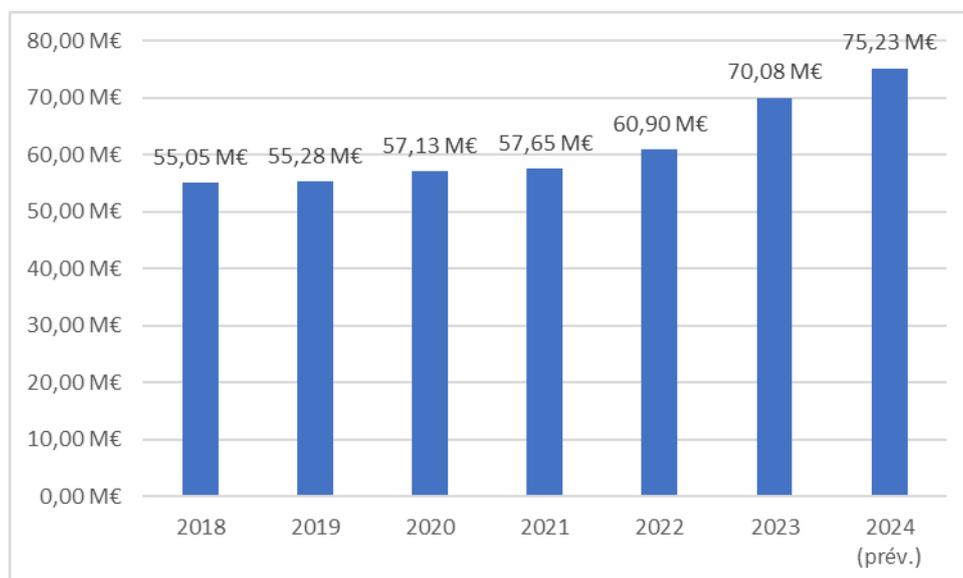


- Développer l'attractivité touristique : m2A consacre des moyens financiers significatifs au soutien des musées de son territoire qui constituent le premier pôle de musées techniques et scientifiques d'Europe.



B. Focus sur les dépenses de personnel

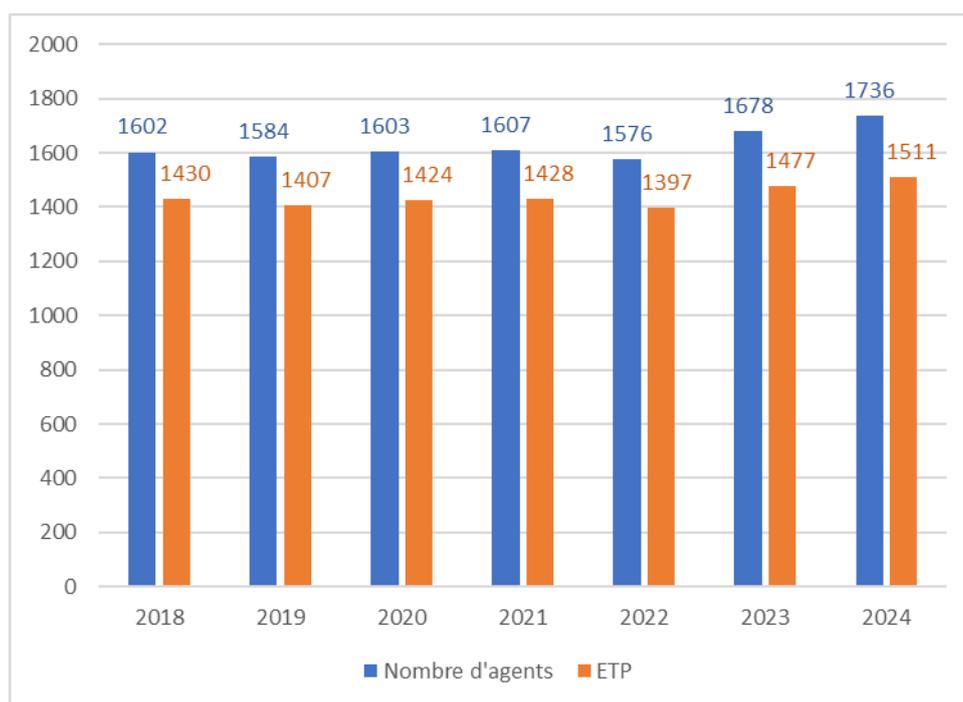
La masse salariale (corrigée des remboursements faits par la Ville de Mulhouse au titre des agents mutualisés) est en augmentation, avec une hausse marquée en 2023 en raison de mesures nationales (revalorisation du point d'indice) et de décisions locales (intégration des effectifs de la régie de l'eau, soit +5,2 M€ entre 2022 et 2023).



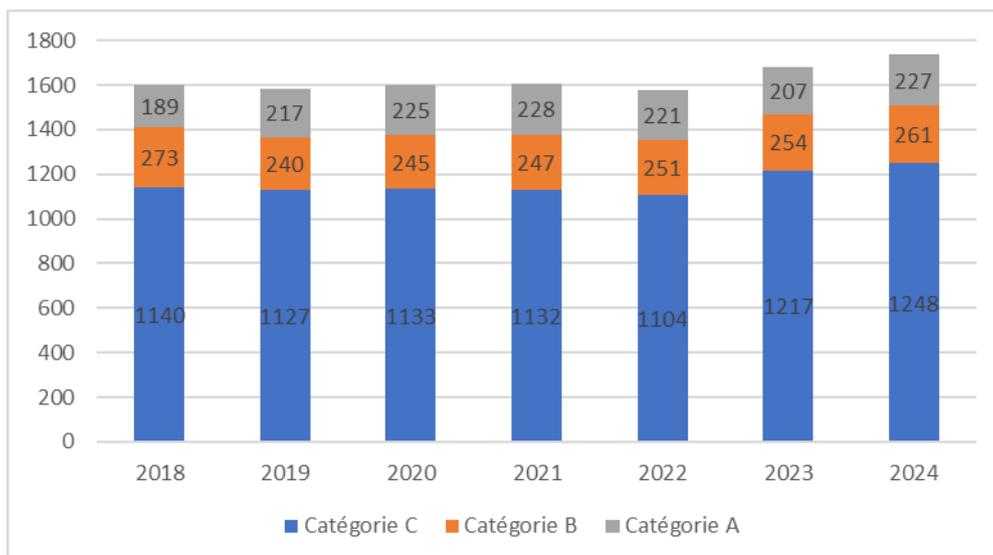
La structure de la masse salariale se présente de la manière suivante :

STRUCTURE DES CHARGES DE PERSONNEL (€)							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (prév.)
Traitements indiciaires	49 824 732	50 948 226	51 832 615	52 199 268	52 415 194	58 237 988	61 653 179
NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire)	862 022	848 769	933 052	890 576	878 073	634 397	647 085
Régimes indemnitaires	7 067 317	7 763 481	8 083 950	8 024 616	8 447 210	9 738 878	9 933 656
Participation aux mutuelles (santé + prévoyance)	888 880	1 068 822	1 080 262	1 078 568	883 850	824 035	400 443
Heures supplémentaires	1 199 888	1 222 307	1 240 939	1 336 873	1 419 350	1 344 724	1 371 618
Vacations (emplois aidés compris)	1 346 265	1 135 444	1 182 808	1 336 654	1 379 475	1 713 901	1 739 610
Astreintes	240 177	170 802	110 409	192 912	188 100	280 158	285 761
Autres éléments de rémunération (SFT, Indemnité de Résidence...)	2 160 336	1 201 518	1 276 348	1 188 815	1 955 324	815 529	831 840
Autres charges de personnel (hors paie)	2 814 048	3 061 673	4 143 017	4 570 097	4 581 256	4 967 506	4 967 506
TOTAL	66 403 665	67 421 043	69 883 398	70 818 379	72 147 833	78 557 116	81 830 697

En nombre d'agents et d'ETP (équivalent temps plein), on relève une stabilité sur la période avec une rupture en 2023 liée à la prise de compétence eau (111 agents et 109,63 ETP) :



En lien avec la nature des politiques publiques gérées par m2A, on note logiquement une prédominance des agents de catégorie C dans les effectifs :



Les avantages en nature octroyées par la collectivité sont les suivants :

AVANTAGE EN NATURE (€)							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (prév.)
Logements	60 583	61 386	64 478	59 183	67 052	85 176	86 880
Repas	1 149	4 307	4 792	5 297	5 819	2 704	2 758
Véhicules	9 617	8 139	8 868	7 417	7 747	8 131	8 294
Plan de Déplacement Entreprise (PDE)	30 131	21 376	21 505	22 118	21 464	28 053	45 000
TOTAL	101 480	95 207	99 643	94 015	102 082	124 064	142 931

La durée effective du temps de travail respecte la durée légale depuis le 1^{er} janvier 2015, dans le cadre d'un accord avec les organisations syndicales ayant entraîné une hausse annuelle de 42 heures du nombre d'heures travaillées.

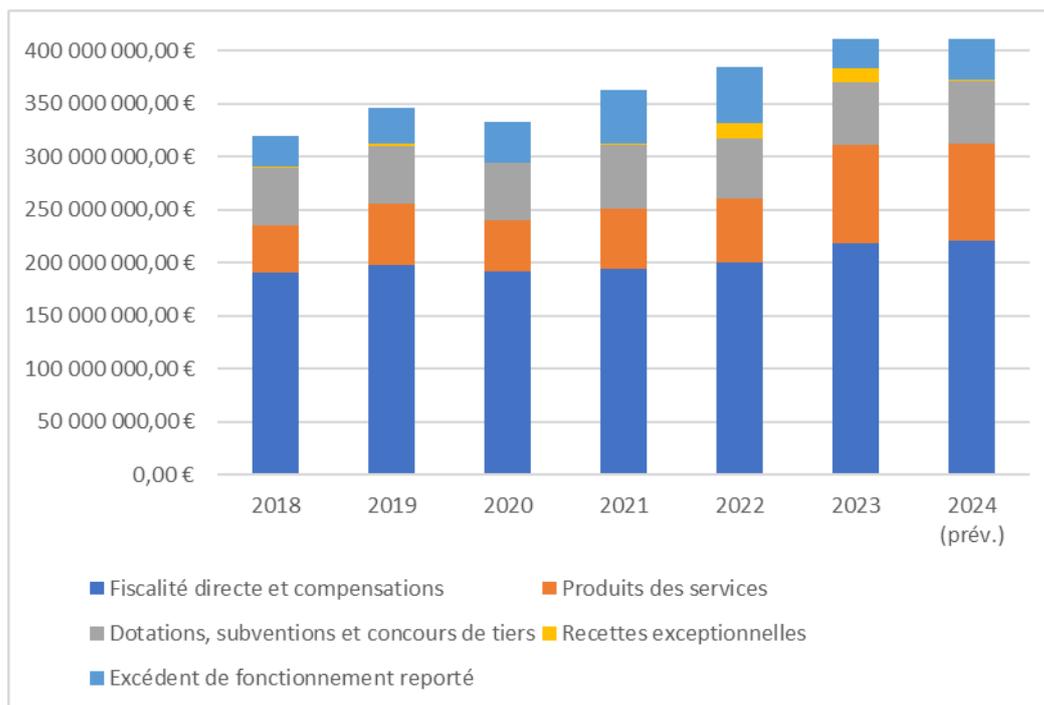
m2A encourage la protection sociale complémentaire en participant à son financement :

- En 2024, 1 366 agents actifs et retraités sont couverts, avec un niveau supérieur à la moyenne nationale -> la participation moyenne s'élève à 534,67 €/an pour la santé (contre 276 €/an au niveau national) et à 109,66 €/an pour la prévoyance (contre 154 €/an au niveau national).
- La participation de m2A est modulée en fonction des revenus, de la composition familiale et des garanties choisies par les agents au sein des deux contrats sélectionnées (Muta Santé pour la santé et Generali pour la prévoyance).

C. Evolution des recettes entre 2018 et 2024

i) Vue d'ensemble

La présentation de l'évolution agrégée des recettes fait apparaître une forte hausse des recettes en 2023 (+12,5%) liée à la création du budget annexe eau qui apporte des produits des services supplémentaires (+29,5 M€) et des recettes fiscales dynamiques (+ 18 M€). Les recettes 2024 sont projetées en repli (-4,5 %). Parmi les éléments marquants, l'impact de la crise sanitaire sur les produits des services en 2020 est notable.



	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (prév.)
Fiscalité directe et compensations	190,61 M€	197,53 M€	191,66 M€	194,58 M€	200,40 M€	218,12 M€	221,38 M€
Produits des services	44,53 M€	58,12 M€	48,76 M€	55,76 M€	60,67 M€	92,61 M€	91,13 M€
Dotations, subventions et concours de tiers	53,64 M€	53,95 M€	54,11 M€	60,49 M€	56,29 M€	59,80 M€	58,51 M€
Recettes exceptionnelles	1,35 M€	2,33 M€	0,13 M€	1,29 M€	14,39 M€	12,15 M€	1,84 M€
Excédent de fonctionnement reporté	29,87 M€	34,52 M€	38,43 M€	50,41 M€	53,12 M€	50,26 M€	40,48 M€
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDÉES	320,01 M€	346,45 M€	333,09 M€	362,54 M€	384,87 M€	432,94 M€	413,32 M€

ii) La fiscalité

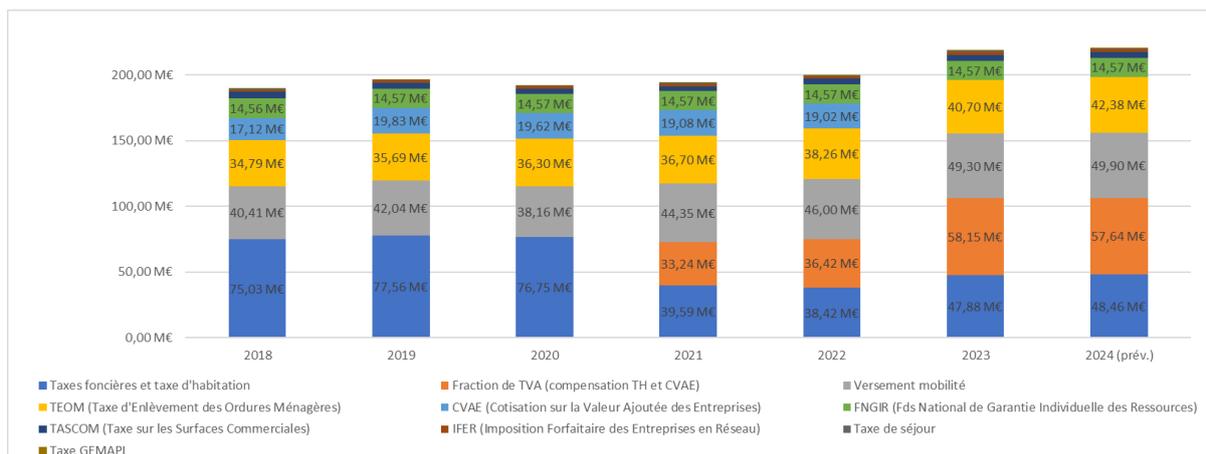
La fiscalité est maîtrisée avec une stabilité globale des taux sur la période 2018-2024, à l'exception de l'année 2023 qui se caractérise par une hausse de la taxe sur le foncier bâti :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taxe d'habitation (résidence principale et/ou secondaire)	10,06%	10,06%	10,06%	10,06%	10,06%	10,06%	10,06%
Taxe sur le foncier bâti	1,58%	1,58%	1,58%	1,58%	1,58%	3,58%	3,58%
Taxe sur le foncier non bâti	4,78%	4,78%	4,78%	4,78%	4,78%	4,78%	4,78%
Cotisation foncière des entreprises	26,36%	26,36%	26,36%	26,36%	26,36%	26,36%	26,36%
Versement mobilité	2%*	2%*	2%*	2%	2%	2%	2%

*ex-CCPFRRS : 0,80% *ex-CCPFRRS : 1,20% *ex-CCPFRRS : 1,60%

En ce qui concerne les recettes fiscales et leur compensation, on relève :

- Un dynamisme lié à l'évolution des bases ;
- La disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales à partir de 2021, compensée par une fraction de TVA ;
- La disparition de la CVAE à partir de 2023 compensée par une fraction de TVA.



Evolution des principales recettes fiscales	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (prév.)
Taxes foncières et taxe d'habitation	75,03 M€	77,56 M€	76,75 M€	39,59 M€	38,42 M€	47,88 M€	48,46 M€
Fraction de TVA (compensation TH et CVAE)	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	33,24 M€	36,42 M€	58,15 M€	57,64 M€
Versement mobilité	40,41 M€	42,04 M€	38,16 M€	44,35 M€	46,00 M€	49,30 M€	49,90 M€
TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)	34,79 M€	35,69 M€	36,30 M€	36,70 M€	38,26 M€	40,70 M€	42,38 M€
CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)	17,12 M€	19,83 M€	19,62 M€	19,08 M€	19,02 M€	0,00 M€	0,00 M€
FNGIR (Fds National de Garantie Individuelle des Ressources)	14,56 M€	14,57 M€					
TASCOM (Taxe sur les Surfaces Commerciales)	5,14 M€	4,18 M€	3,84 M€	3,81 M€	4,29 M€	4,65 M€	4,40 M€
IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises en Réseau)	1,47 M€	1,54 M€	1,60 M€	1,64 M€	1,75 M€	1,99 M€	2,04 M€
Taxe de séjour	0,83 M€	0,79 M€	0,59 M€	0,72 M€	0,75 M€	0,96 M€	0,91 M€
Taxe GEMAPI	0,45 M€	0,45 M€	0,45 M€	0,43 M€	0,42 M€	0,42 M€	0,60 M€
TOTAL	189,80 M€	196,64 M€	191,87 M€	194,11 M€	199,90 M€	218,61 M€	220,90 M€

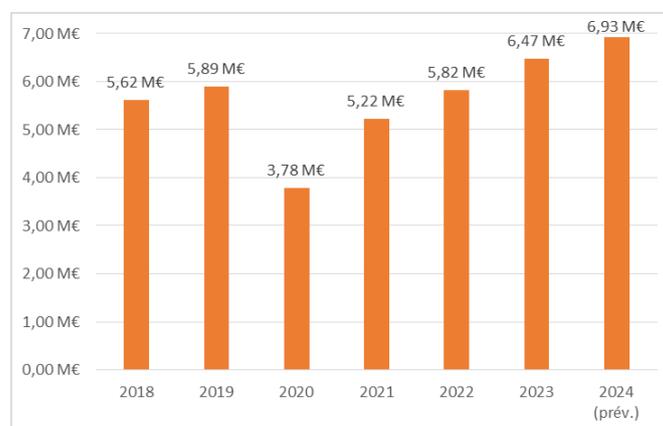
iii) Les produits des services

Les produits des services sont en forte augmentation sur la période 2018-2022 en raison de :

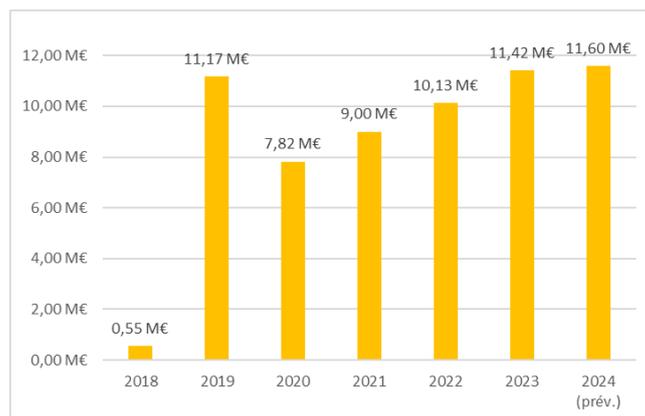
- la prise en compte des recettes des voyageurs des transports urbains à partir de 2019 (changement de mode de délégation de service public) ;
- la prise de compétence eau en 2023 amenant les recettes afférentes des usagers ;
- un travail mené sur la tarification, mené pour le périscolaire et la petite enfance, le transport et le parc zoologique et botanique.

En se concentrant sur quatre grands pôles de recettes, on relève :

- Des recettes « périscolaire et petite enfance » dont le mode de calcul a été revu en 2023 pour une meilleure progressivité :

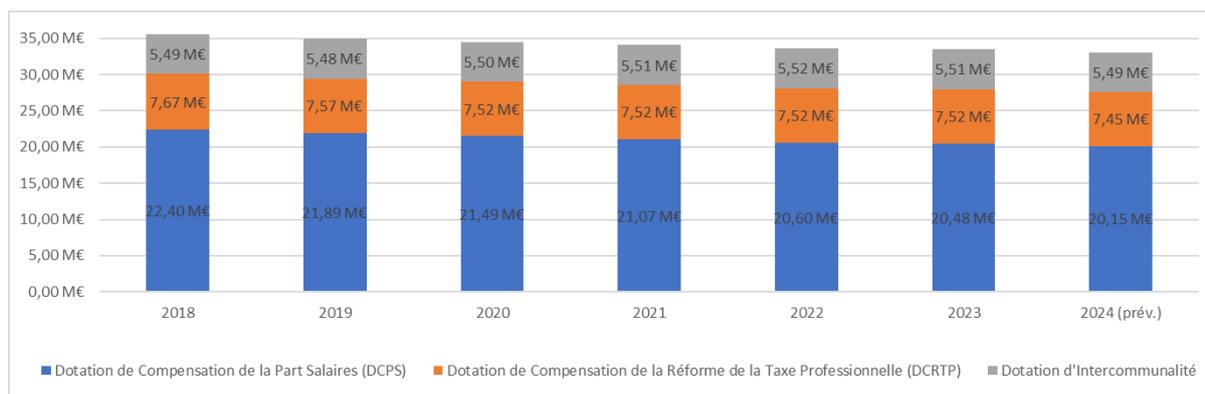


- Des recettes du transport qui dépassent leur niveau d'avant crise sanitaire :



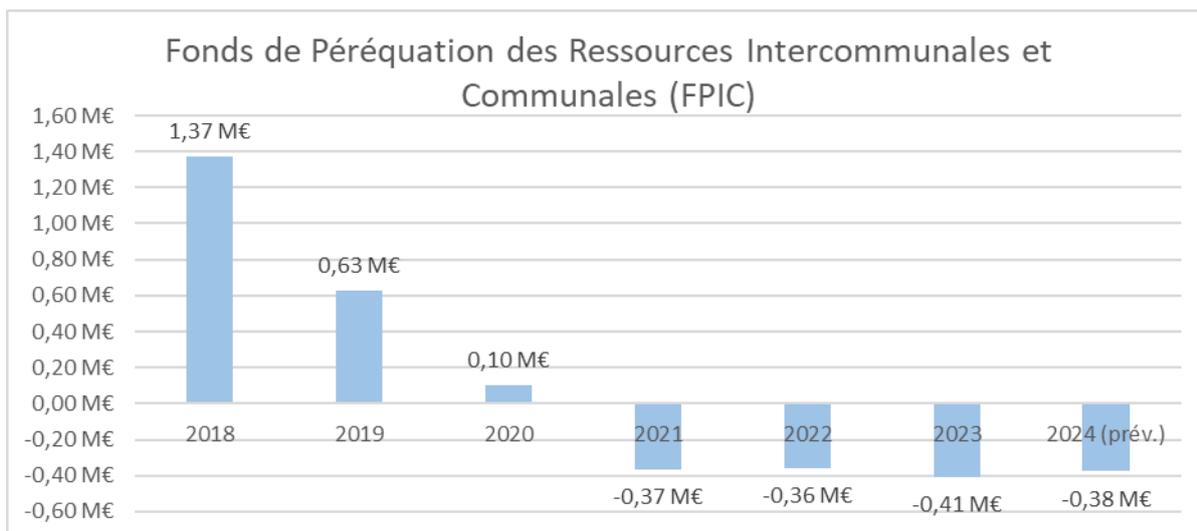
iv) Les dotations de l'Etat

Sur la période 2018-2024, les principales dotations de l'Etat (à savoir dotation de la compensation de la part salaires, dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et dotation d'intercommunalité) diminuent de 7%, soit -2,5 M€.



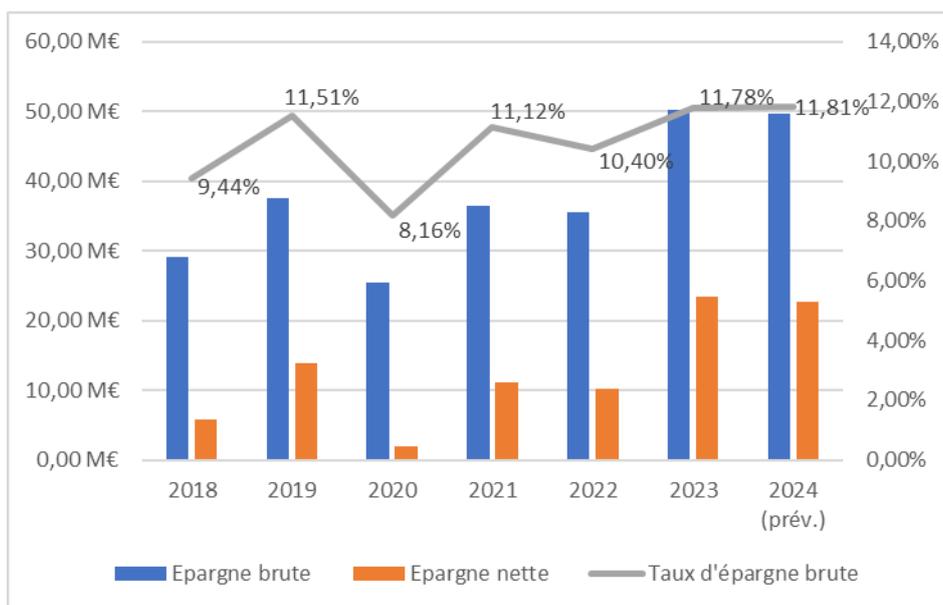
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (prév.)
Dotation de Compensation de la Part Salaires (DCPS)	22,40 M€	21,89 M€	21,49 M€	21,07 M€	20,60 M€	20,48 M€	20,15 M€
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)	7,67 M€	7,57 M€	7,52 M€	7,52 M€	7,52 M€	7,52 M€	7,45 M€
Dotation d'Intercommunalité	5,49 M€	5,48 M€	5,50 M€	5,51 M€	5,52 M€	5,51 M€	5,49 M€
TOTAL	35,56 M€	34,94 M€	34,51 M€	34,10 M€	33,64 M€	33,51 M€	33,09 M€

Par ailleurs, sur la période 2018-2024, m2A devient contributeur à un dispositif de solidarité nationale : le Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC). Ainsi, c'est une charge nette supplémentaire de 1,75 M€ qui impacte la collectivité.



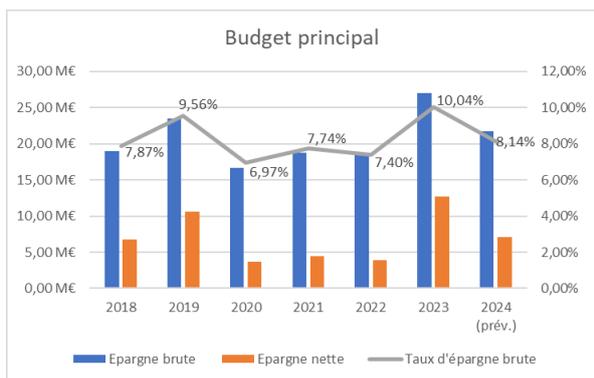
D. Evolution de l'épargne

Sur la période 2018-2024, le taux d'épargne brute (agrégé entre le budget principal, le budget eau, le budget transport et le budget chauffage) est satisfaisant puisque sa moyenne est de 10,60% (soit au-dessus du seuil de 10%).

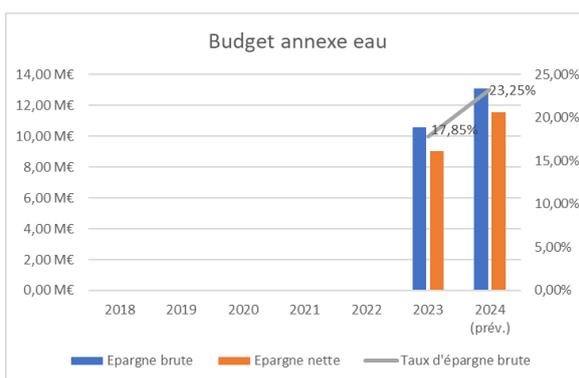


	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (prév.)
Epargne brute	29,05 M€	37,56 M€	25,45 M€	36,39 M€	35,52 M€	50,17 M€	49,67 M€
Epargne nette	5,83 M€	13,92 M€	1,95 M€	11,20 M€	10,22 M€	23,41 M€	22,64 M€
Taux d'épargne brute	9,44%	11,51%	8,16%	11,12%	10,40%	11,78%	11,81%

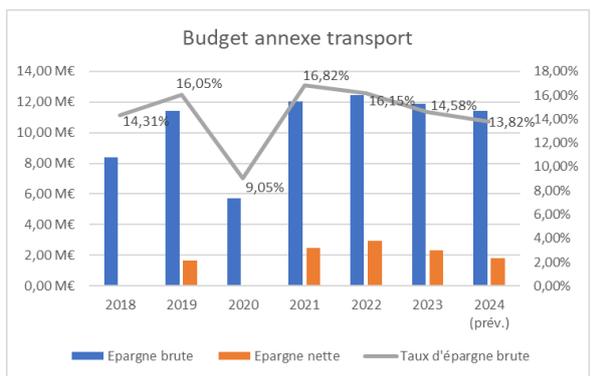
Si l'on adopte une approche par budget (puisque certains budgets annexes disposent de l'autonomie financière), les ratios sont également satisfaisants :



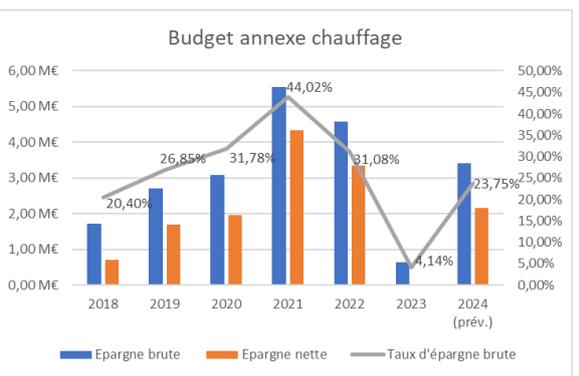
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (prév.)
Epargne brute	18,95 M€	23,45 M€	16,67 M€	18,81 M€	18,49 M€	27,06 M€	21,72 M€
Epargne nette	6,73 M€	10,59 M€	3,65 M€	4,40 M€	3,91 M€	12,70 M€	7,09 M€
Taux d'épargne brute	7,87%	9,56%	6,97%	7,74%	7,40%	10,04%	8,14%



	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (prév.)
Epargne brute						10,59 M€	13,11 M€
Epargne nette						9,02 M€	11,56 M€
Taux d'épargne brute						17,85%	23,25%



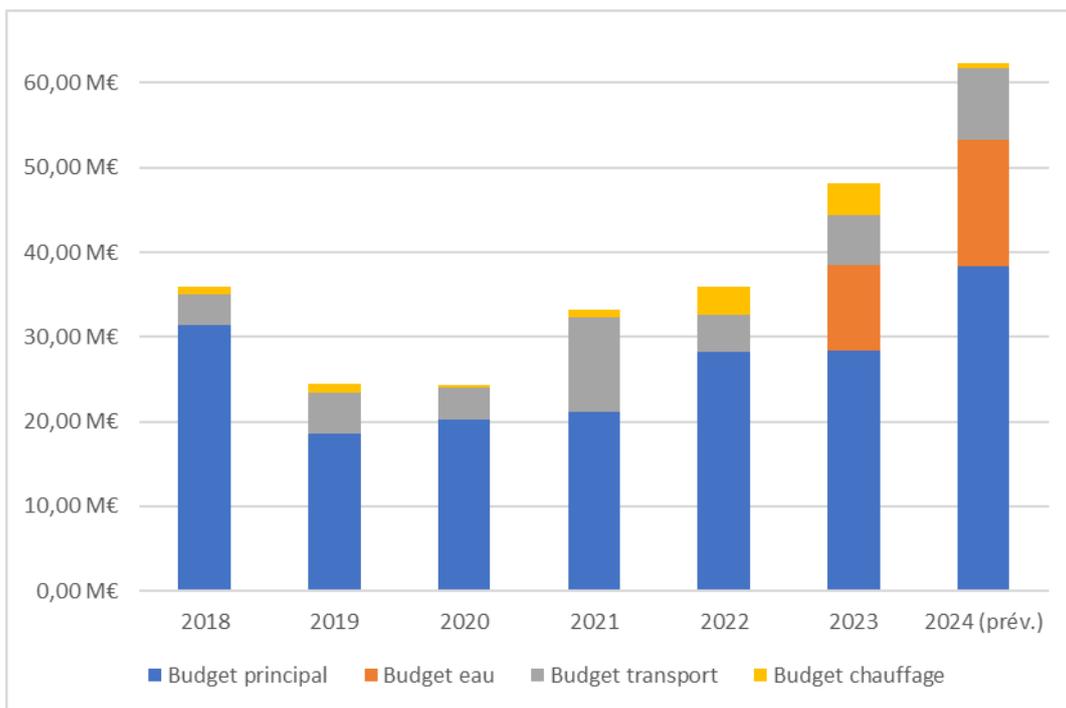
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (prév.)
Epargne brute	8,38 M€	11,40 M€	5,70 M€	12,04 M€	12,45 M€	11,87 M€	11,42 M€
Epargne nette	-1,61 M€	1,64 M€	-3,66 M€	2,47 M€	2,96 M€	2,30 M€	1,83 M€
Taux d'épargne brute	14,31%	16,05%	9,05%	16,82%	16,15%	14,58%	13,82%



	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (prév.)
Epargne brute	1,73 M€	2,70 M€	3,08 M€	5,54 M€	4,58 M€	0,64 M€	3,41 M€
Epargne nette	0,71 M€	1,70 M€	1,96 M€	4,34 M€	3,35 M€	-0,61 M€	2,16 M€
Taux d'épargne brute	20,40%	26,85%	31,78%	44,02%	31,08%	4,14%	23,75%

E. Les dépenses d'investissement

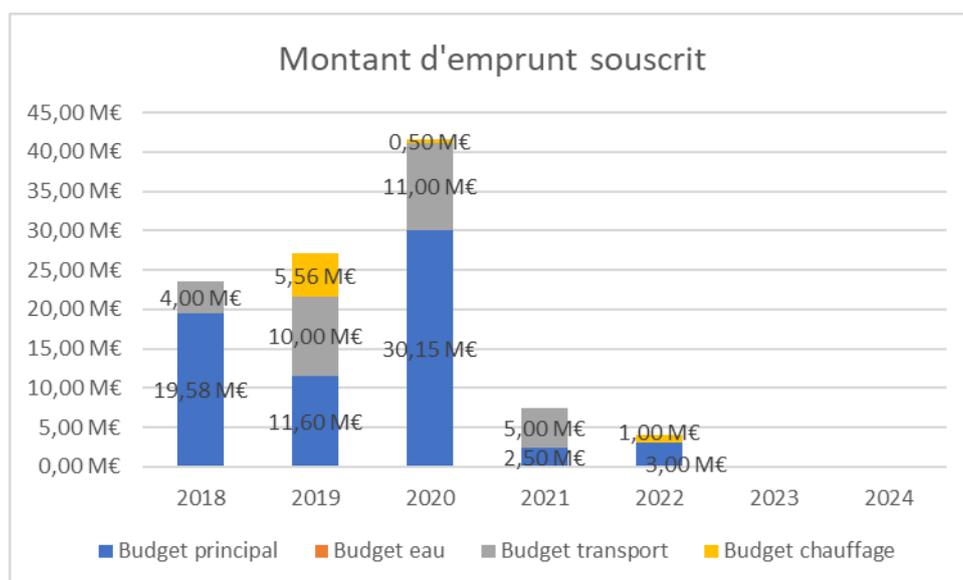
Les dépenses d'investissement de m2A suivent le cycle classique des dépenses d'investissement des collectivités territoriales françaises, à savoir une montée en puissance du niveau d'investissement au long du mandat. Ce mouvement est renforcé par la prise de compétence eau qui amène le volume global d'investissement de m2A sur le territoire à dépasser 60 M€ en 2024.



	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (prév.)
Budget principal	31,39 M€	18,59 M€	20,27 M€	21,20 M€	28,25 M€	28,41 M€	38,35 M€
Budget eau	0,00 M€	10,00 M€	14,96 M€				
Budget transport	3,62 M€	4,82 M€	3,74 M€	11,15 M€	4,30 M€	6,03 M€	8,43 M€
Budget chauffage	0,93 M€	0,99 M€	0,24 M€	0,79 M€	3,32 M€	3,75 M€	0,52 M€
DEPENSES D'INVEST. (chap. 20, 204, 21, 23, 26 et 45*)	35,94 M€	24,39 M€	24,26 M€	33,13 M€	35,87 M€	48,20 M€	62,26 M€

F. La dette

Le recours à l'emprunt par m2A est réduit depuis 2021.



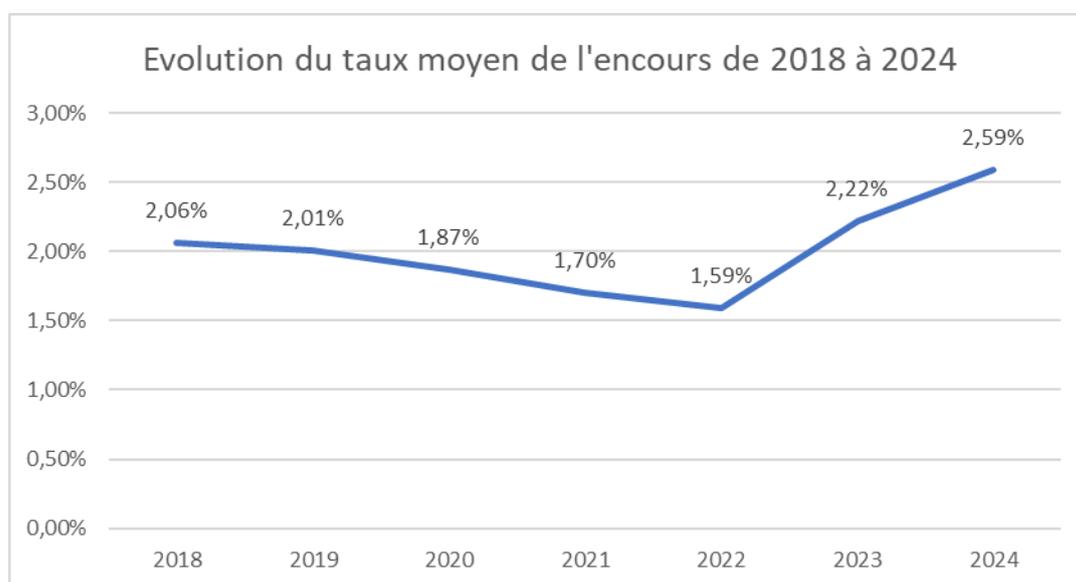
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Budget principal	19,58 M€	11,60 M€	30,15 M€	2,50 M€	3,00 M€	0,00 M€	0,00 M€
Budget eau	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€
Budget transport	4,00 M€	10,00 M€	11,00 M€	5,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€
Budget chauffage	0,00 M€	5,56 M€	0,50 M€	0,00 M€	1,00 M€	0,00 M€	0,00 M€
TOTAL EMPRUNTS SOUSCRITS	23,58 M€	27,16 M€	41,65 M€	7,50 M€	4,00 M€	0,00 M€	0,00 M€

L'encours de la dette de la collectivité est aux deux tiers à taux fixe :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (prév.)
Emprunts à taux fixe	51,89%	55,27%	58,03%	61,82%	65,59%	63,52%	60,89%
Emprunts à taux variable	33,37%	31,29%	29,66%	27,10%	24,39%	27,22%	30,17%
Emprunts indexés sur le livret A	14,74%	13,44%	12,31%	11,08%	10,02%	9,26%	8,95%

Au 1^{er} janvier 2024, il présente en outre un risque faible puisque les emprunts en cours sont classés 1A (96,23 % de l'encours) et 1B (3,77% de l'encours) selon la charte Gissler¹⁷.

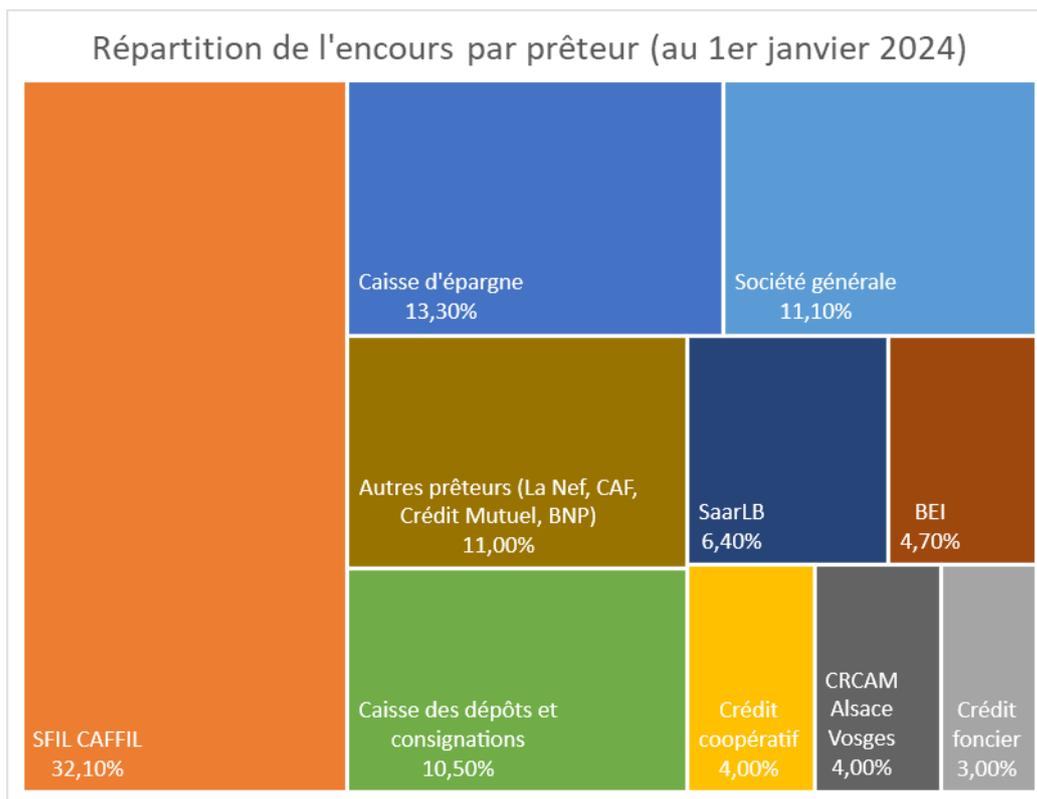
Ainsi, l'impact sur m2A de la hausse des taux bancaires depuis 2022 a pu être limité :



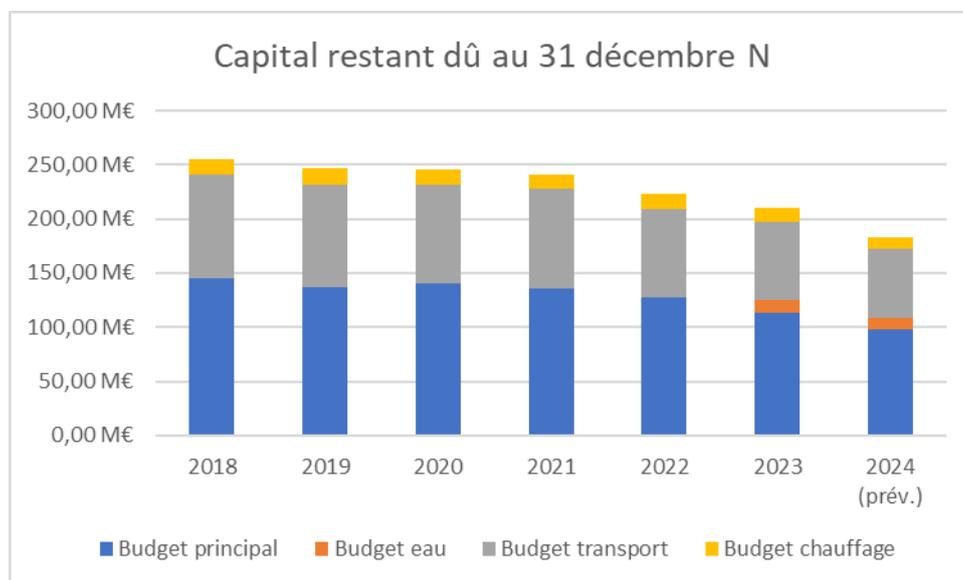
TAUX MOYEN DE L'ENCOURS	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Budget principal	2,09%	2,01%	1,86%	1,65%	1,55%	2,30%	2,76%
Budget eau						2,45%	2,61%
Budget transport	2,07%	2,06%	1,93%	1,81%	1,66%	2,13%	2,46%
Budget chauffage	1,73%	1,74%	1,59%	1,59%	1,55%	1,84%	1,88%
TAUX MOYEN GLOBAL	2,06%	2,01%	1,87%	1,70%	1,59%	2,22%	2,59%

Au 1^{er} janvier 2024, l'encours de dette est détenu par un panel de prêteur diversifié :

¹⁷ Classification Gissler : 1A = produits non structurés ; 1B et 2C = produits à risque faible ; 3A et 5C = produits à risque limité ; 1D et 5E = produits à risque élevé ; 6 ou F = produits hors charte.

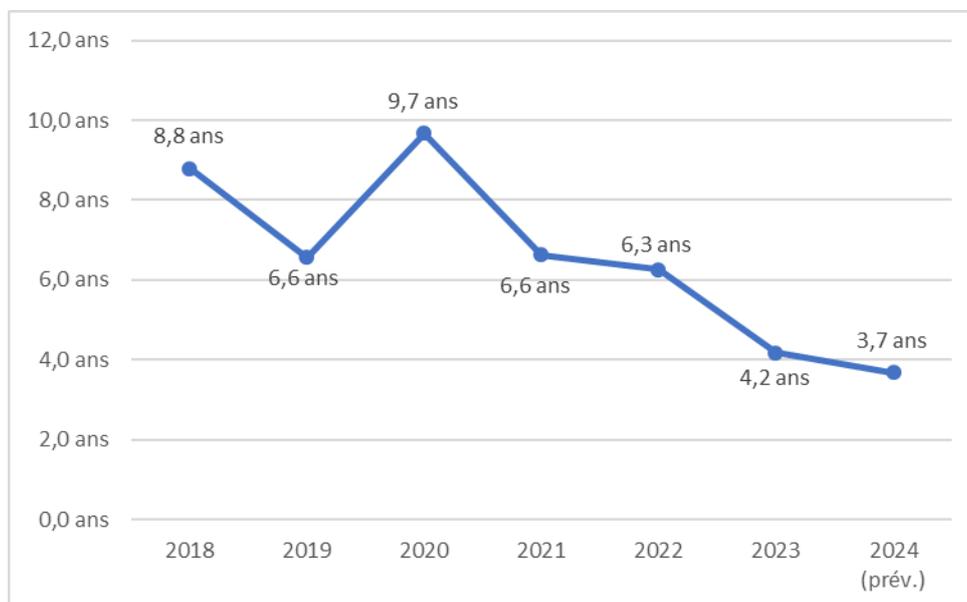


De manière générale, et malgré la prise de compétence eau, la collectivité se désendette sur la période 2018-2024. Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est ainsi inférieur de 72 M€ au capital restant dû au 31 décembre 2018.



	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (prév.)
Budget principal	144,62 M€	136,86 M€	140,65 M€	136,24 M€	127,16 M€	112,80 M€	98,29 M€
Budget eau	0,00 M€	12,32 M€	10,77 M€				
Budget transport	96,24 M€	94,47 M€	90,61 M€	91,53 M€	82,04 M€	72,48 M€	62,88 M€
Budget chauffage	14,50 M€	15,50 M€	14,88 M€	13,68 M€	13,45 M€	12,19 M€	10,94 M€
TOTAL CAPITAL RESTANT DÛ	255,37 M€	246,82 M€	246,14 M€	241,45 M€	222,65 M€	209,79 M€	182,87 M€

Enfin, concernant la capacité de désendettement (budgets agrégés), celle de m2A est largement satisfaisante puisqu'inférieure à 10 années et qu'elle est en diminution depuis 2020 :



III- PROSPECTIVE 2025-2028

La présentation de la prospective 2025-2028 se fait également de manière agrégée entre le budget principal, le budget annexe de l'eau, le budget annexe des transports urbains et le budget annexe du chauffage urbain (en neutralisant les flux croisés entre ces budgets). Le budget annexe de la ZA de Bantzenheim n'est pas pris en compte au regard de son faible impact.

Le Projet de Loi de Finances 2025 (PLF) et le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2025 (PLFSS) déposés en octobre 2024 à l'Assemblée nationale prévoyaient des mesures qui avaient un impact de l'ordre de 8 M€ pour m2A. Ces deux projets de loi n'ont finalement pas été adoptés et leurs nouvelles moutures ne sont toujours pas connues.

Le présent rapport d'orientations budgétaires est construit sur la base de la version adoptée par le Sénat dont l'impact estimé sur le budget primitif 2025 est ici envisagé comme correspondant à la moitié de ce qu'il aurait été dans les versions initiales de ces deux projets de loi.

C'est ainsi un effort d'environ 4 M€ qui serait demandé à m2A.

Face à ce manque de considération à l'égard des collectivités territoriales, le conseil d'agglomération du 9 décembre 2024 a adopté à l'unanimité une motion le dénonçant. Le report du vote du budget primitif 2025 de décembre 2024 à mars 2025 a en outre été décidé.

Par ailleurs, un travail d'identification d'économies financières a été lancé en partenariat entre la direction des finances et les directions opérationnelles pour faire face à la nécessité de poursuivre les efforts.

A. Les principales hypothèses retenues en matière de dépenses

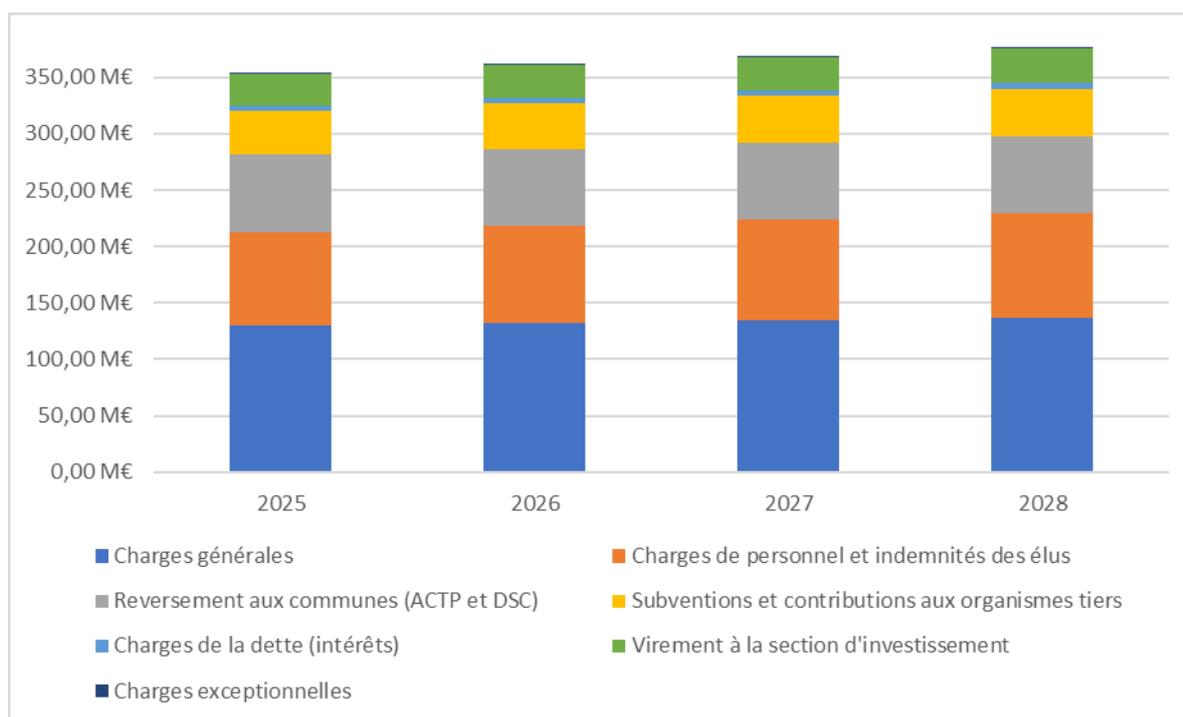
Les principales hypothèses retenues pour la prospective financière sont établies sur la base de la prospective réalisée par le cabinet Michel Klopfer en mai 2024. Elles sont les suivantes :

- Charges à caractère général : +1,8 % par an (avec une baisse de 4 M€ en 2025 du fait d'un ajustement des dépenses pour absorber les impacts potentiels du PLF 2025).
- Charges de personnel : +2,7 M€ en 2025 (revalorisation du régime indemnitaire), +1M€ en 2025 (accroissement du volume horaire des animateurs périscolaires) et +2,5% par an (correspondant pour 0,5 point à des mesures catégorielles décidées nationalement et pour 2 points aux conséquences du « glissement vieillesse technicité » (GVT), de la réorganisation des services et de la résorption de la vacance de poste). Augmentation de la cotisation CNRACL et de sécurité sociale en 2025 (+1,1 M€), puis hausse de la cotisation CNRACL en 2026, 2027 et 2028 (+0,84 M€ par an).
- Reversement aux communes : attribution de compensation (65,3 M€) et dotation de solidarité communautaire (3 M€) constantes (sous réserve des décisions qui pourront être prises à l'issue de l'atelier projet « pacte financier et fiscal »)
- Subventions versées : indexation sur l'inflation (+1,8% par an).
- Contributions aux organismes de regroupement : indexation sur l'inflation (+1,8% par an).
- Contribution du budget principal au budget annexe transport en baisse (stabilisé à 14 M€ par an dès 2025).
- FPIC : hausse significative en raison de la réforme des indicateurs (+12% par an).
- Charges financières : nouveaux emprunts souscrits à un taux de 3,75% sur une durée de 15 ans.
- Charges exceptionnelles : stabilité.
- Virement à la section d'investissement : hausse annuelle de 2% en conséquence de la politique volontariste d'investissement (amortissement des biens).

Notons qu'il n'est prévu aucune incidence de la PPI (Programmation Pluriannuelle des Investissements) sur la section de fonctionnement.

B. Projection 2025-2028 des dépenses

Les dépenses agrégées sur l'ensemble des budgets sont projetées en hausse de +2,14% en 2025, +2,06% en 2026, +2,06% en 2027 et +2,03% en 2028.



	2025	2026	2027	2028
Charges générales	129,90 M€	132,24 M€	134,62 M€	137,04 M€
Charges de personnel et indemnités des élus	83,12 M€	86,04 M€	89,04 M€	92,11 M€
Reversement aux communes (ACTP et DSC)	68,29 M€	68,29 M€	68,29 M€	68,29 M€
Subventions et contributions aux organismes tiers	39,10 M€	40,26 M€	41,38 M€	42,47 M€
Charges de la dette (intérêts)	4,50 M€	4,78 M€	5,13 M€	5,45 M€
Virement à la section d'investissement	28,75 M€	29,32 M€	29,91 M€	30,51 M€
Charges exceptionnelles	0,30 M€	0,30 M€	0,30 M€	0,30 M€
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES	353,96 M€	361,23 M€	368,66 M€	376,16 M€

C. Les principales hypothèses retenues en matière de recettes

Les principales hypothèses retenues pour la prospective financière sont établies sur la base de la prospective réalisée par le cabinet Michel Klopfer en mai 2024. Elles sont les suivantes :

- Les dotations de l'Etat :
 - o Dotation d'intercommunalité : constante en 2025 et 2026 en raison de la garantie, puis en hausse à partir de 2027.
 - o Dotation de compensation de la part salaires : -3,9% par an.
 - o Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle : baisse de 1 M€ en 2025, puis évolution de -1,3% par an.
- Fiscalité et compensations :
 - o Fraction de TVA : gel en 2025, puis hausse correspondant à l'effet « inflation + croissance » (+3,4% en 2026, +3,2% en 2027 et +3,2% en 2028).

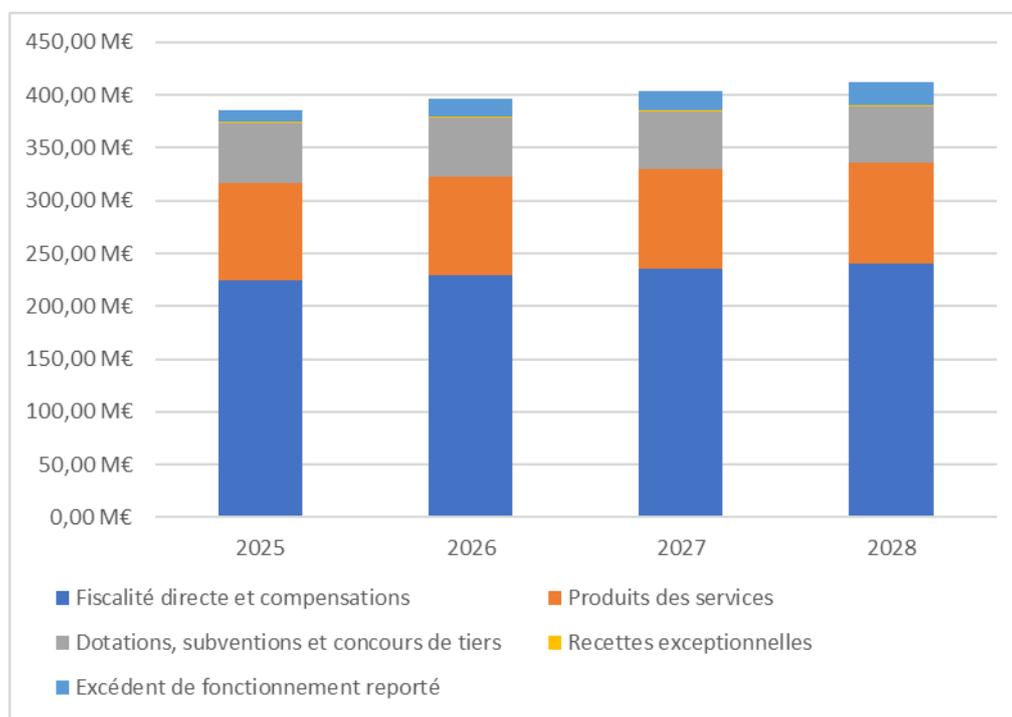
2022-2023 : données réelles / 2024 et s. : est. CMK	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
tendance de long terme (inflation + croissance)		+8,4%	+6,6%	+3,3%	+3,2%	+3,4%	+3,2%	+3,2%
taux d'évolution postulé par l'Etat (rév. oct.)		+9,6%	+3,7%	+4,0%	+4,0%	+3,4%	+3,2%	+3,2%
taux d'évolution définitif		+8,6%	+2,8%	+4,0%	+4,0%	+3,4%	+3,2%	+3,2%
effet abondement / reprise en n au titre de n-1			-1,0%	-0,9%	+0,0%	+0,0%	+0,0%	+0,0%
effet rebasage sur le produit définitif n-1			-1,0%	-0,1%	+0,8%	+0,0%	+0,0%	+0,0%
taux d'évolution constaté budgétairement		+9,6%	+1,6%	+3,1%	+4,8%	+3,4%	+3,2%	+3,2%

Source : cabinet Michel Klopfer, mai 2024.

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) / Taxe foncière bâti (TFB) / Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) / Cotisation foncière des entreprises (CFE) : taux stables ; bases revalorisées selon inflation (1,8%) ; croissance physique annuelle des bases de 0,3%.
- Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) / Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) / Taxe foncière non bâti (TFNB) / Taxe de séjour / Taxe GEMAPI / Versement mobilité : hausse selon inflation (+1,8% par an).
- Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) : constant
- Produits des services : +1,4% par an (correspondant à 80% de l'inflation) pour le budget principal ; +1,8% par an (soit l'inflation) pour le budget eau ; +0% par an pour le budget transport ; +1,8% par an (soit l'inflation) pour le budget chauffage
- Autres subventions et autres recettes de fonctionnement : constant

D. Projection 2025-2028 des recettes

Les recettes sont projetées en baisse de -6,79% en 2025 (en raison d'une baisse de l'excédent reporté), puis en hausse de +2,98% en 2026, de +1,95% en 2027 et +1,86% en 2028.



	2025	2026	2027	2028
Fiscalité directe et compensations	224,93 M€	229,92 M€	234,92 M€	240,05 M€
Produits des services	92,03 M€	93,32 M€	94,64 M€	95,98 M€
Dotations, subventions et concours de tiers	56,52 M€	55,46 M€	54,60 M€	53,87 M€
Recettes exceptionnelles	1,00 M€	1,00 M€	1,00 M€	1,00 M€
Excédent de fonctionnement reporté	10,77 M€	17,03 M€	19,31 M€	21,11 M€
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES	385,25 M€	396,73 M€	404,47 M€	412,01 M€

E. Programmation pluriannuelle des investissements

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) du budget principal a été actualisée par délibération en date du 24 juin 2024.

Sa projection pour les années à venir démontre un effort soutenu de la part de m2A en matière d'investissement qui s'élève à 413 M€ sur la période 2020-2028 :

DEPENSES	N° AP - Désignation	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Reports	Crédits de	TOTAL DEPENSES				
		2020	2021	2022	2023	2023-2024	Paiement 2024	Paiement 2025	Paiement 2026	Paiement 2027	Paiement 2028	
	A001 - AIDE A LA REHABILITATION DE LOGEMENTS SOCIAUX	895 793 €	1 358 934 €	1 025 203 €	2 523 882 €	14 620 722 €	12 836 876 €	0 €	0 €	0 €	0 €	33 261 410 €
	A002 - AMENAGEMENT ET INFRASTRUCTURES STRATEGIQUES	5 868 063 €	6 991 154 €	8 196 996 €	3 104 404 €	1 782 873 €	2 362 750 €	4 729 250 €	3 514 628 €	4 279 973 €	2 959 500 €	43 789 591 €
	A003 - ATTRACTIVITE, TOURISME ET CULTURE	3 029 114 €	3 448 539 €	3 244 337 €	3 415 879 €	1 695 384 €	8 730 904 €	6 800 000 €	4 540 000 €	1 340 000 €	1 260 000 €	37 504 157 €
	A004 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOUTIEN A L'INNOVATION, DEVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE	2 626 255 €	1 527 547 €	1 742 229 €	2 205 007 €	1 098 092 €	14 099 500 €	19 182 000 €	13 467 399 €	8 544 414 €	2 000 000 €	66 402 543 €
	A005 - TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTALE	79 084 €	119 350 €	716 675 €	1 110 126 €	2 101 511 €	2 505 000 €	3 705 000 €	2 106 200 €	0 €	0 €	12 444 946 €
	A006 - EQUIPEMENTS NAUTIQUES ET SPORTIFS	987 756 €	789 404 €	1 250 718 €	1 322 122 €	519 312 €	8 030 000 €	10 725 000 €	8 400 000 €	1 400 000 €	1 400 000 €	34 824 312 €
	A007 - HABITAT, PERFORMANCE ENERGETIQUE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	695 181 €	1 379 843 €	1 103 126 €	1 567 503 €	313 750 €	2 338 000 €	2 699 000 €	2 376 500 €	1 790 000 €	2 244 341 €	16 507 244 €
	A008 - MOBILITES DOLCES ET PARTAGEES	1 108 014 €	1 153 505 €	596 889 €	1 881 459 €	1 686 031 €	2 989 400 €	4 559 622 €	3 845 744 €	1 575 122 €	2 640 300 €	22 036 087 €
	A009 - MAINTENANCE DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	155 053 €	2 659 940 €	37 027 €	203 591 €	6 984 €	4 383 000 €	1 742 121 €	1 386 676 €	800 000 €	1 250 000 €	12 624 392 €
	A010 et A011 - EQUIPEMENTS PERISCOLAIRES ET STRUCTURES DE PETITE ENFANCE	2 100 283 €	1 778 864 €	2 924 979 €	7 291 127 €	829 583 €	12 982 083 €	11 374 626 €	12 881 274 €	4 791 315 €	3 574 708 €	60 528 842 €
	A012 - PROJETS A SOLDER ANCIENNE PPI	606 433 €	103 072 €	31 591 €	0 €	0 €	65 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	806 095 €
	A013 - SOLIDARITE FINANCIERE ET TERRITORIALE	0 €	0 €	6 292 311 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	6 292 311 €
	HORS AP - INVESTISSEMENTS ANNUELS	6 119 191 €	4 187 605 €	5 088 235 €	6 239 148 €	4 012 492 €	8 630 000 €	7 980 000 €	7 980 000 €	7 980 000 €	7 980 000 €	66 196 671 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL	24 270 220 €	25 497 857 €	32 250 316 €	30 864 248 €	28 665 834 €	79 953 513 €	73 498 619 €	60 498 221 €	32 500 824 €	25 308 849 €	413 308 501 €

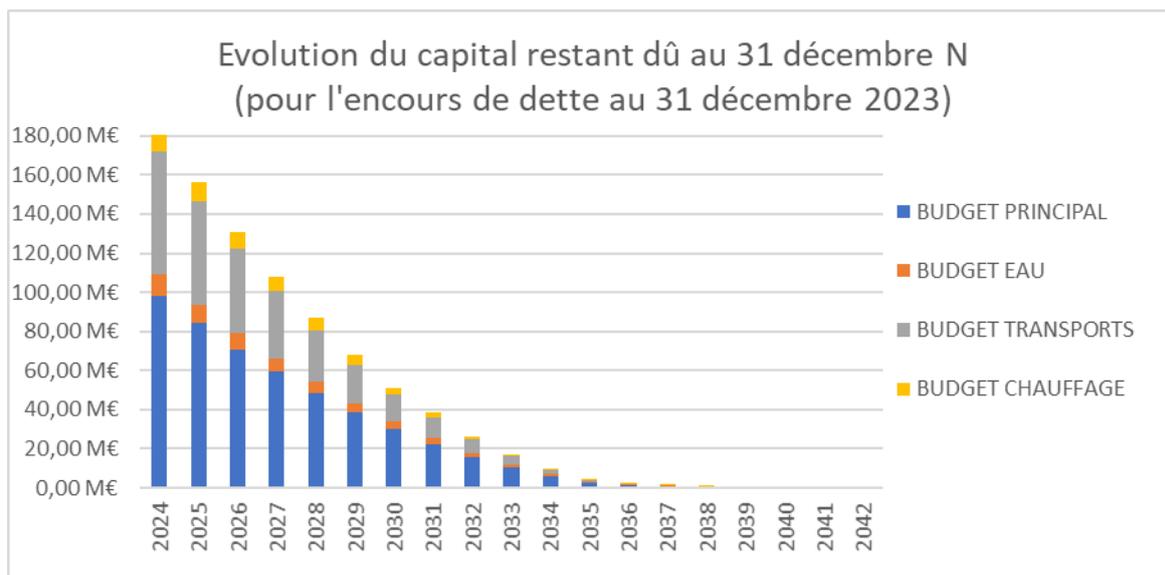
RECETTES	N° AP - Désignation	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Reports	Crédits de	Crédits de	Crédits de	Crédits de	Crédits de	TOTAL RECETTES
		2020	2021	2022	2023	2023-2024	Paiement 2024	Paiement 2025	Paiement 2026	Paiement 2027	Paiement 2028	
	A001 - AIDE A LA REHABILITATION DE LOGEMENTS SOCIAUX	895 793 €	1 358 934 €	1 025 203 €	2 523 882 €	14 620 722 €	12 836 876 €	0 €	0 €	0 €	0 €	33 261 410 €
	A002 - AMENAGEMENT ET INFRASTRUCTURES STRATEGIQUES	4 000 000 €	4 471 817 €	2 273 888 €	78 860 €	0 €	985 355 €	96 860 €	900 000 €	1 875 210 €	407 808 €	15 089 798 €
	A003 - ATTRACTIVITE, TOURISME ET CULTURE	42 847 €	431 209 €	201 103 €	165 193 €	0 €	1 412 630 €	2 210 614 €	803 918 €	2 872 500 €	14 434 €	8 154 448 €
	A004 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOUTIEN A L'INNOVATION, DEVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE	926 727 €	780 473 €	1 053 278 €	305 738 €	0 €	2 000 333 €	7 180 319 €	3 607 227 €	2 968 663 €	500 000 €	19 322 758 €
	A005 - TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTALE	0 €	0 €	0 €	1 605 €	0 €	352 425 €	73 557 €	73 557 €	73 557 €	29 329 €	604 030 €
	A006 - EQUIPEMENTS NAUTIQUES ET SPORTIFS	326 470 €	13 015 €	107 737 €	178 670 €	0 €	1 191 422 €	2 708 741 €	4 162 488 €	4 128 647 €	2 420 027 €	15 237 217 €
	A007 - HABITAT, PERFORMANCE ENERGETIQUE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	A008 - MOBILITES DOLCES ET PARTAGEES	373 480 €	414 576 €	377 123 €	459 852 €	0 €	1 227 440 €	1 026 954 €	507 171 €	277 131 €	564 473 €	5 220 200 €
	A009 - MAINTENANCE DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	0 €	0 €	283 €	0 €	0 €	201 123 €	527 623 €	501 094 €	427 731 €	101 331 €	1 759 285 €
	A010 et A011 - EQUIPEMENTS PERISCOLAIRES ET STRUCTURES DE PETITE ENFANCE	482 057 €	320 760 €	933 660 €	1 339 991 €	0 €	2 392 095 €	6 093 561 €	4 256 253 €	1 242 203 €	559 408 €	17 619 988 €
	A012 - PROJETS A SOLDER ANCIENNE PPI	86 998 €	361 614 €	397 366 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	845 978 €
	A013 - SOLIDARITE FINANCIERE ET TERRITORIALE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	HORS AP - INVESTISSEMENTS ANNUELS	730 300 €	681 780 €	807 654 €	1 023 470 €	658 209 €	1 120 393 €	1 013 767 €	1 013 767 €	1 013 767 €	1 013 767 €	9 076 874 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL	7 864 672 €	8 834 178 €	7 177 295 €	6 077 261 €	15 278 931 €	23 720 192 €	20 931 996 €	15 825 475 €	14 879 409 €	5 610 577 €	126 399 986 €

RESTE A CHARGE DE LA COLLECTIVITE												
		16 405 547 €	16 663 679 €	25 073 021 €	24 786 987 €	13 386 903 €	56 233 321 €	52 566 623 €	44 672 746 €	17 621 415 €	19 698 272 €	287 108 514 €

Un travail de PPI sera également mené dans les prochains mois pour les investissements du budget annexe de l'eau.

F. Evolution future de la dette

Le profil d'extinction de la dette déjà souscrite se présente ainsi (capital restant dû au 31 décembre de l'année N) :



	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET EAU	BUDGET TRANSPORTS	BUDGET CHAUFFAGE
2024	98,29 M€	10,77 M€	62,88 M€	10,94 M€
2025	84,13 M€	9,32 M€	53,24 M€	9,68 M€
2026	70,82 M€	7,99 M€	43,56 M€	8,43 M€
2027	59,23 M€	6,71 M€	35,08 M€	7,17 M€
2028	48,42 M€	5,59 M€	26,75 M€	5,92 M€
2029	38,86 M€	4,61 M€	19,61 M€	4,66 M€
2030	30,31 M€	3,74 M€	13,66 M€	3,54 M€
2031	22,53 M€	3,00 M€	10,33 M€	2,42 M€
2032	15,55 M€	2,31 M€	6,99 M€	1,38 M€
2033	10,33 M€	1,69 M€	4,23 M€	0,65 M€
2034	5,90 M€	1,24 M€	1,83 M€	0,40 M€
2035	2,38 M€	0,87 M€	0,57 M€	0,33 M€
2036	1,38 M€	0,63 M€	0,08 M€	0,28 M€
2037	0,70 M€	0,46 M€	0,00 M€	0,23 M€
2038	0,15 M€	0,32 M€		0,18 M€
2039	0,00 M€	0,22 M€		0,13 M€
2040		0,13 M€		0,08 M€
2041		0,05 M€		0,03 M€
2042		0,00 M€		0,00 M€

Toutefois, pour la réalisation du programme d'investissement indiqué ci-dessus, les perspectives financières des différents budgets prévoient la souscription d'emprunts. La projection de l'endettement prévisionnel futur se présente ainsi :

	2025	2026	2027	2028
Budget principal	24,00 M€	24,00 M€	22,00 M€	25,00 M€
Budget eau	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€
Budget transport	11,00 M€	6,00 M€	5,00 M€	9,00 M€
Budget chauffage	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€
TOTAL EMPRUNTS PREVISIONNELS	35,00 M€	30,00 M€	27,00 M€	34,00 M€

Malgré ces emprunts supplémentaires, la capacité de désendettement de l'ensemble des budgets demeurerait satisfaisante :

BUDGET PRINCIPAL	2025	2026	2027	2028
Capacité de désendettement	6,7 ans	8,0 ans	9,6 ans	11,5 ans

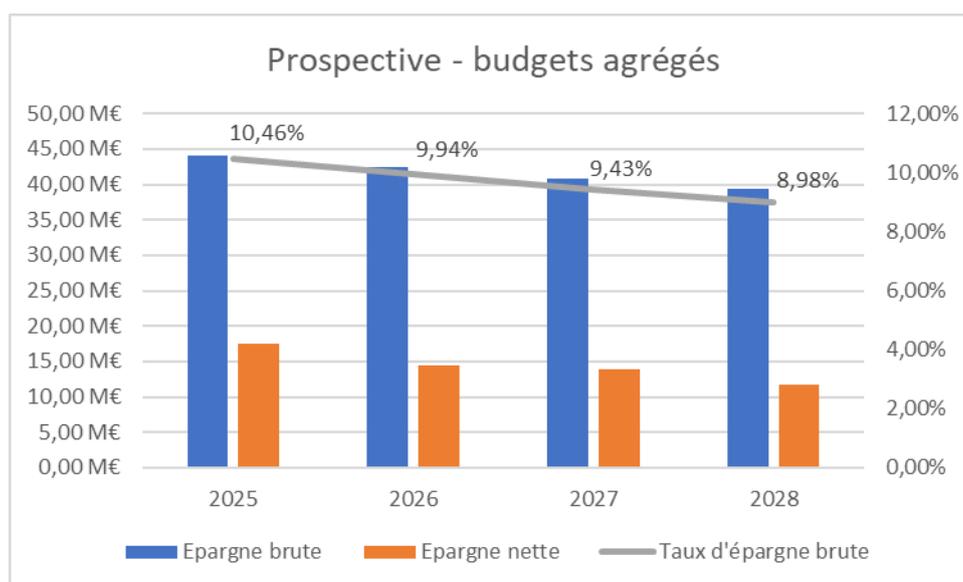
BUDGET EAU	2025	2026	2027	2028
Capacité de désendettement	0,7 ans	0,6 ans	0,5 ans	0,4 ans

BUDGET TRANSPORT	2025	2026	2027	2028
Capacité de désendettement	5,1 ans	4,9 ans	4,6 ans	4,7 ans

BUDGET CHAUFFAGE	2025	2026	2027	2028
Capacité de désendettement	4,5 ans	3,8 ans	3,1 ans	2,5 ans

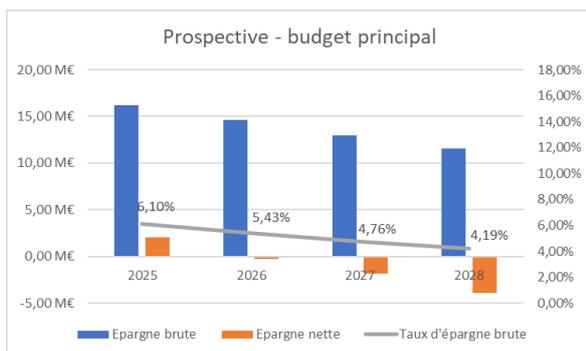
G. Les ratios financiers

De manière agrégée, le taux d'épargne brute demeurerait correct sur la période 2025-2028 puisqu'il se situerait au-dessus du seuil d'alerte qui est de 7% :

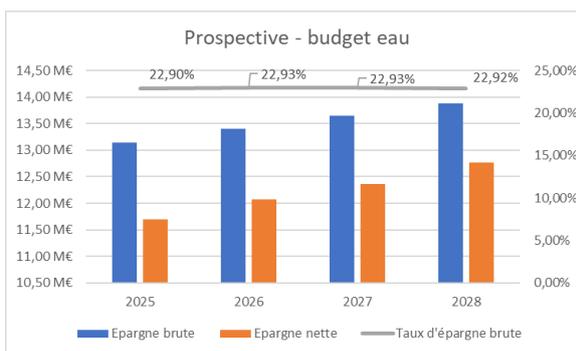


	2025	2026	2027	2028
Epargne brute	44,03 M€	42,40 M€	40,81 M€	39,43 M€
Epargne nette	17,53 M€	14,49 M€	13,87 M€	11,78 M€
Taux d'épargne brute	10,46%	9,94%	9,43%	8,98%

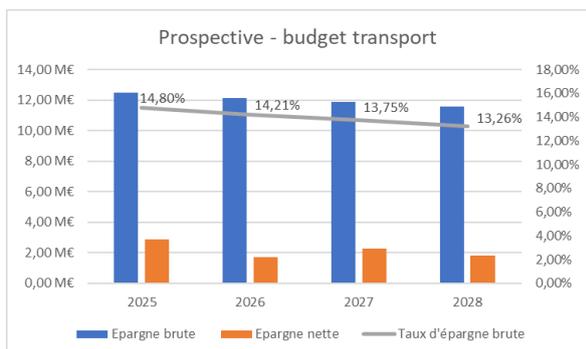
Il convient toutefois de relever que la situation prospective des différents budgets est contrastée :



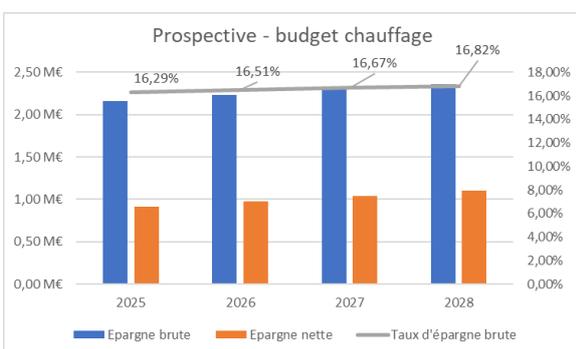
	2025	2026	2027	2028
Epargne brute	16,21 M€	14,62 M€	12,99 M€	11,61 M€
Epargne nette	2,05 M€	-0,29 M€	-1,80 M€	-3,87 M€
Taux d'épargne brute	6,10%	5,43%	4,76%	4,19%



	2025	2026	2027	2028
Epargne brute	13,15 M€	13,40 M€	13,64 M€	13,88 M€
Epargne nette	11,70 M€	12,07 M€	12,36 M€	12,76 M€
Taux d'épargne brute	22,90%	22,93%	22,93%	22,92%



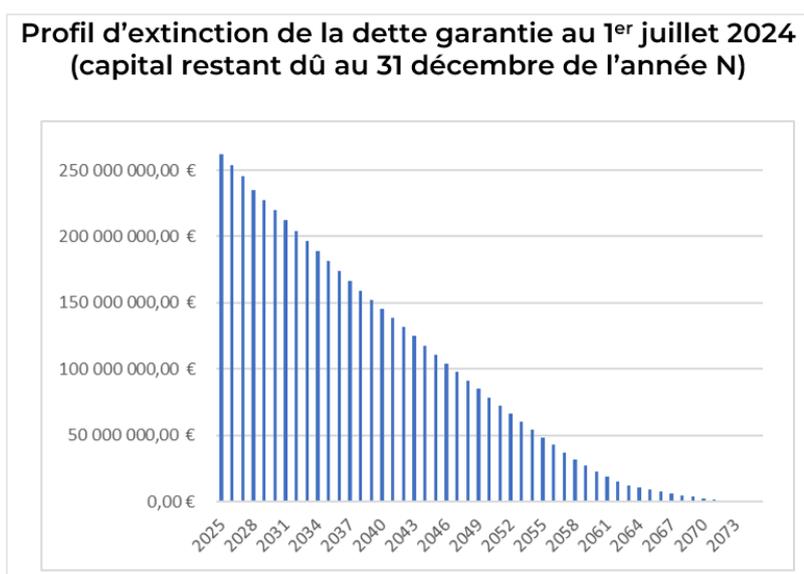
	2025	2026	2027	2028
Epargne brute	12,51 M€	12,14 M€	11,88 M€	11,59 M€
Epargne nette	2,87 M€	1,73 M€	2,27 M€	1,79 M€
Taux d'épargne brute	14,80%	14,21%	13,75%	13,26%



	2025	2026	2027	2028
Epargne brute	2,16 M€	2,23 M€	2,29 M€	2,36 M€
Epargne nette	0,91 M€	0,98 M€	1,04 M€	1,10 M€
Taux d'épargne brute	16,29%	16,51%	16,67%	16,82%

H. Evolution de la dette garantie

Au 1^{er} juillet 2024, le capital restant dû de la dette garantie par m2A s'élève à plus de 260 M€. Le profil d'extinction de cette dette est le suivant :



IV- CONCLUSION

Alors que le budget primitif 2025 est en cours d'élaboration, m2A peut s'appuyer sur les choix de gestion du passé qui lui permettent de disposer d'une situation financière saine, sur les investissements déjà réalisés au bénéfice du territoire et sur les services qu'elle a développés. Les orientations budgétaires présentées dans le présent rapport pour les années 2025 et suivantes visent ainsi à :

- Décaler le vote du budget primitif de décembre 2024 à mars 2025.
- S'engager dans une recherche accrue d'économies en fonctionnement pour faire face aux prélèvements étatiques qui demeurent à ce stade incertains.
- Préserver la situation financière de m2A en consolidant le taux d'épargne brute au-dessus de 10% et en maintenant la capacité de désendettement en-dessous de 10 ans.
- Amplifier la concrétisation du projet de territoire au service de la transition écologique, du développement économique du territoire et des services à la population dans une logique de coopération public-privé.